

Le Lien

Le journal municipal de Saint-Ismier

N° 44 avril/mai/juin 2017

[DOSSIER]

BUDGET

MUNICIPAL
et projets
pour 2017

Page 06
[ACTUALITÉS]

Modification du PLU :
Aire d'accueil des Gens
du voyage

Page 10
[ACTUALITÉS]

Succès pour la formation
« tablettes numériques »
pour les seniors

Page 17
[VIE PUBLIQUE]

Mise en place d'une carte
d'accès à la déchetterie
de Saint-Ismier

Page 22
[ANIMATIONS]

Le programme
du printemps 2017



BRUIT ET RESPECT DU VOISINAGE

Les travaux de bricolage ou de jardinage utilisant des appareils susceptibles de causer une gêne pour le voisinage, en raison de leur intensité sonore, ne sont autorisés qu'aux horaires suivants :

- Les jours ouvrables, 8 h 30-12h et 14h-19 h 30 ;
- Les samedis, 9h-12h et 15h-19h ;
- Les dimanches et jours fériés, 10h-12h.

Il est à noter, qu'à l'occasion de chantiers de travaux publics ou privés, les entreprises doivent interrompre leurs travaux tous les jours entre 20h et 7h, les dimanches et jours fériés, sauf en cas d'intervention urgente.

RENTRÉE SCOLAIRE 2017

Les inscriptions sont en cours pour les enfants nés en 2014 et les nouveaux élèves (fiche d'inscription téléchargeable sur le site de la mairie, rubrique « Jeunesse – Scolaire »). Contact pôle Enfance-Jeunesse- Scolaire : 04 76 52 93 69 /s.scolaire@saint-ismier.fr

VACANCES SCOLAIRES

Accueils de loisirs durant les vacances de printemps du 15/04 au 1/05 : le centre de loisirs 3-12 ans ainsi que le « local Jeunes » seront ouverts durant les deux semaines sauf le lundi de Pâques (programmes et dates des permanences d'inscription disponibles sur le site Internet de la mairie).

TAILLE DES HAIES

De nombreux jardins sont agrémentés de haies qui contribuent à l'embellissement du cadre de vie de notre commune. Mais ces « murs vivants » doivent faire l'objet d'un entretien régulier pour éviter des propagations intempestives. Le défaut d'entretien ou de taille des haies ou arbres, expose les propriétaires à une contravention de 5^e classe (entre 1500 et 3000 €). Nous arrivons à la bonne période pour procéder à la taille de notre végétation, alors... à vos sécateurs !

ÉTAT CIVIL

NAISSANCES 2016/2017

- **Andréa DONADINI**, le 23 octobre 2016
- **Paul GRIGNON MICHAUD**, le 8 novembre 2016
- **Maël GIRARD**, le 10 novembre 2016
- **Maxime LOYER**, le 18 novembre 2016
- **Alexis DOMINICI**, le 20 novembre 2016
- **Charlotte LECUIT**, le 20 novembre 2016
- **Chloé LAFAYE**, le 1 décembre 2016
- **Zélie de WARREN**, le 22 décembre 2016
- **Alba MATESA**, le 15 janvier 2017
- **Paul GUILLOT**, le 19 janvier 2017
- **Louise NOTTAT**, le 14 février 2017

MARIAGES 2017

- **Marion COLLAT et Maher TLIJANI**, le 4 mars



RÉSEAUX SOCIAUX – Retrouvez toute l'actualité de la ville de Saint-Ismier sur Facebook (alertes météorologiques, infos travaux, photos des animations municipales, infos sur des fermetures exceptionnelles, etc.) Même si vous ne disposez pas d'un compte Facebook, vous pouvez néanmoins consulter les informations en vous connectant à cette adresse : [facebook.com/villedesaintismier](https://www.facebook.com/villedesaintismier)

HORAIRES MAIRIE

Accueil mairie

04 76 52 52 25. Tous les jours de 9 h 30 à 12 h et de 14 h à 17 h 30, samedi matin (permanence administrative) de 9 h à 11 h 30.

JOUR DU MAIRE

Fermeture exceptionnelle des services municipaux (mairie, médiathèque, Agora) **le vendredi 26 mai 2017**. Une permanence téléphonique sera néanmoins assurée. Les services municipaux seront également fermés **le samedi 27 mai et le samedi 15 juillet 2017**.

Centre Communal d'Action Sociale

Accueil du public, du lundi au vendredi de 9 h 30 à 12 h et de 14 h à 17 h 30. Fermeture le mercredi après-midi. Sur rdv pour le dépôt de vos dossiers au 04 76 52 52 25

Service Urbanisme Services Techniques

- Lundi : de 14 h à 17 h.
- Mardi, jeudi et vendredi : de 9 h 30 à 12 h.
- Mercredi : de 9 h 30 à 12 h et de 14 h à 17 h.
- Sur rdv en dehors de ces horaires.

Service petite enfance Crèch'nd'o

04 76 52 31 58. Accueil tous les après-midi de 13 h 30 à 17 h 30.

Pôle Enfance Jeunesse Scolaire

Accueil du public (maison Belledonne) Du lundi au vendredi de 8 h 30 à 12 h et de 13 h 30 à 17 h 30 (sauf mercredi fermeture à 17 h).

Médiathèque « L'Orangerie »

04 76 52 92 76
www.mediathèque-saint-ismier.fr
Mardi, jeudi et vendredi de 16 h 30 à 19 h, mercredi de 10 h à 12 h et 14 h à 19 h, samedi de 10 h à 12 h 30.

En raison de la mise en réseau des bibliothèques et médiathèques du Grésivaudan (CCPG), la médiathèque de l'Orangerie sera exceptionnellement fermée le mardi 27 juin et le mercredi 28 juin 2017.

NUMÉROS D'URGENCES

- **Gendarmerie de Saint-Ismier** 17 ou 04 76 52 15 45
- **Police municipale** 04 76 52 93 64 ou 06 27 15 52 70
- **Pharmacie ou dentiste de garde** 39-15
- **Sapeurs-pompiers** 18
- **SAMU, médecin de garde** 15
- **Centre anti-poison Lyon** 04 72 11 69 11
- **Eau (SAUR)** 08 00 74 47 22

Assainissement (eaux usées) société Véolia

Astreinte d'urgence 7j/7j et 24 h/24 h : 04 76 61 39 34.
Informations réseaux SIZOV 04 76 52 52 28.

PERMANENCES

PERMANENCE FISCALE

Mise en place d'une permanence fiscale, sur rendez-vous au 04 76 52 52 25, les jeudis matin des mois d'avril et mai à partir du 13 avril 2017. La permanence a pour but de répondre aux interrogations des habitants de la commune pour toutes les questions relatives au patrimoine dans le sens large du terme (imposition, taxe, ISF, optimisation fiscale, etc.).

- **Avocat conseil pour la commune** le 1^{er} samedi du mois de 9 h à 11 h 30, sur rdv au 04 76 52 52 25.

Écrivain public

Permanences sur rdv au 04 76 52 52 25, le 4^e vendredi de chaque mois, de 9 h à 12 h (service gratuit). Il aide dans vos démarches administratives, rédaction de courriers, informe sur vos droits.

Conciliateur

Les permanences du conciliateur se tiennent le deuxième mercredi de chaque mois de 9 h à 12 h, sur rdv au 04 76 52 52 25.

Assistante sociale

sur RDV au 04 56 58 16 91

Vice-président du CCAS de Saint-Ismier, conseiller municipal délégué aux logements sociaux

Tous les mercredis et vendredis de 9 h à 12 h
Contact : jp.meyer@saint-ismier.fr ou 06 74 96 66 22

SERVICES

Déchetteries et jours de collecte

Saint-Ismier, Crolles et Le Touvet. Ouverture 7j/7j de 8 h 30 à 17 h 45. Renseignements sur www.le-gresivaudan.fr
Collecte des ordures ménagères le lundi et le jeudi et des bacs « Je trie » le mercredi. Si lundi férié, ramassage le jeudi suivant.

Objets trouvés

Information sur www.saint-ismier.fr, rubrique Vie quotidienne Police municipale.



Retrouvez plus d'infos en flashant ce QRcode.

www.saint-ismier.fr



N° 44

Sommaire

Page 4-5

Ça se passe chez nous...

[ACTUALITÉS]

Page 6 > 16

Modification du PLU

Aire d'accueil des Gens du voyage.

[VIE PUBLIQUE]

Page 17

• **Intercommunalité**

• **Tribunes politiques**

[DOSSIER]

Page 18 > 21

Budget

Des investissements nombreux malgré un contexte de restriction budgétaire.

[ANIMATIONS/SPORTS]

Page 22 > 23

Sport

Street Workout, un nouvel équipement d'entraînement pour les sportifs.

[ENVIRONNEMENT ET PATRIMOINE]

Page 24 > 25

Pollution atmosphérique

Pics de pollution : pensez à commander vos macarons de couleur !

[CULTURE]

Page 26

Agora, médiathèque...

[ASSOCIATIONS]

Page 27

[AGENDA]

Page 28

À une intercommunalité stratégique, voulue par les élus locaux et présidant à une mise en commun de moyens de coopération, autour de projets collectifs, se substitue une intercommunalité subie et imposée qui éloigne dangereusement la gouvernance locale des habitants.



L'échelon pertinent des solidarités territoriales et humaines



Les tentatives recentralisatrices de l'État et le risque de supra-communalité portent aujourd'hui en germe l'éloignement du citoyen des institutions locales.

L'émergence d'une technostructure territoriale qui affaiblit l'action des conseillers municipaux, citoyens bénévoles engagés au quotidien dans leur commune, est désormais perceptible.

À une intercommunalité stratégique, voulue par les élus locaux et présidant à une mise en commun de moyens de coopération, autour de projets collectifs, se substitue une intercommunalité subie et imposée qui éloigne dangereusement la gouvernance locale des habitants.

L'amoncellement des lois, décrets et normes en tous genres complexifie l'exercice de la démocratie locale, renchérit les coûts de gestion et fragilise la décentralisation. La baisse des dotations de

l'État, jointe aux injonctions de nouvelles dépenses contraintes, ajoute encore à cet affaiblissement.

Au lendemain du vote de notre budget pour lequel nos efforts de gestion ont permis, une fois encore, de ne pas augmenter les taux communaux d'imposition, la veille du jour où la Nation française doit choisir le président de sa République, je soutiens la charte par laquelle l'association des maires de France (AMF) appelle au renforcement des libertés locales, à une relation de confiance entre l'État et les collectivités et demande, pour la durée de la mandature de 2017 à 2022, un pacte financier garant de la stabilité comme de la prévisibilité des ressources et des charges des communes.

L'inquiétude que j'exprime sur cette dérive dans l'organisation des territoires ne traduit nullement le refus de tout changement, mais se nourrit de l'idée que la commune, voire la « commune nouvelle »,

librement initiée, doit être renforcée pour mieux répondre aux attentes et aux besoins des citoyens dans leur vie quotidienne et mieux satisfaire aux exigences nouvelles.

Je crois que la commune de Saint-Ismier, comme d'autres communes, a naturellement vocation à approfondir les mutualisations et les projets au sein d'une intercommunalité qui doit s'organiser en fonction de bassins de vie pour porter des solidarités territoriales et humaines. Elle est l'échelon pertinent pour une mobilisation générale sur les enjeux nationaux mais aussi planétaires comme le climat et la sauvegarde de la biodiversité.

Avec vous, je suis déterminé à faire valoir ces positions.

Henri Baile
Maire de Saint-Ismier



Directeur de la publication : **Henri Baile**. Rédactrice en chef : **Sandrine Idier**. Chargé de communication : **Jérémie Borj**. Maquette et mise en page : **tassan.fr** À collaboré à ce numéro : **Alexandre Dhordain**. Photos : **Mairie de Saint-Ismier**. Impression : **Imprimerie Notre-Dame**. Périodicité : trimestrielle. Dépôt légal à parution. N° ISSN : 07 616 066. Hôtel de ville, BP 32, 38 331 Saint-Ismier Cedex. Tél : 04 76 52 52 25 - Fax : 04 76 52 28 01 - com@saint-ismier.fr www.saint-ismier.fr - Ce numéro a été imprimé à 3 400 exemplaires.

Chandeleur

Grand succès pour l'édition 2017 de la chandeleur. Les élus municipaux ont préparé des crêpes pour les petits Ismériens le 5 février dernier à la salle des fêtes du Rozat. Les enfants ont également pu profiter, avec leurs parents, de jeux en bois.

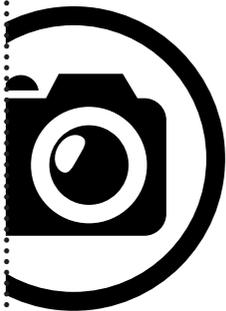


Le préfet à Saint-Ismier

Accompagné de ses adjoints, le maire Henri Baile a accueilli le préfet de l'Isère, Lionel Beffre, en mairie le 6 février dernier. Trois temps forts ont marqué la visite du représentant de l'État à Saint-Ismier : la présentation de la commune (budget, logements sociaux, projets municipaux en construction), le déplacement sur la zone d'activités "Isiparc" et la visite de la future aire des Gens du voyage.



Retrouvez tous les albums photos des animations municipales sur la page [facebook.com/villedesaintismier](https://www.facebook.com/villedesaintismier)



Séjour d'hiver des jeunes

Séjour intercommunal jeunes 11-17 ans à Châtel du 25 février au 3 mars avec les communes de Lumbin et Le Touvet. Au programme : ski, luge et biathlon.



Remise de deux médailles de la ville

Au nom de la municipalité, le maire Henri Baile a remis le 2 décembre dernier, à l'hôtel de ville, la médaille de la ville aux auteurs Isabelle Gonnet et Marie-Noëlle Vial pour leur ouvrage "Carnets de guerre 1914-1918" de Louis Gonnet. Un grand merci à elles pour leur engagement militant au service de la transmission de notre histoire commune et du devoir de mémoire.



Marché de Noël

À l'approche des fêtes de fin d'année le 10 décembre dernier, les Ismériens se sont donné rendez-vous au traditionnel marché de Noël, au centre du village. Dans une ambiance musicale, la déambulation du père Noël, la balade en calèche, le manège et les stands de commerçants ont fait le bonheur des petits et des grands.



Noël de la crèche

Le Comité des fêtes, la médiathèque, le centre de loisirs et La Villa du Rozat ont encore gâté les enfants de Crech'ndo. Au mois de décembre, plusieurs spectacles ont réjoui les petits. La visite du père Noël a permis des moments d'échanges, de bonheur et d'engranger souvenirs et rêves.



Carnaval 2017

En guise de bonhomme carnaval pour mardi gras, un « totem » avait été réalisé en temps périscolaire avec les CP, CE1 et CE2 de l'école Clos Marchand ainsi que les CM2 de l'école des Vignes. Bravo à eux pour leur travail. Organisé par le Comité des fêtes dans le parc de la mairie, ce carnaval 2017 a dû être reporté à cause des conditions météorologiques au 2 mars dernier.



Conformément à l'article 1 de la loi du 5 juillet 2000 relative à l'accueil des Gens du voyage, par délibération du 10 juillet 2010, le Conseil communautaire du Grésivaudan (CCPG) a adopté le projet de révision du Schéma départemental d'accueil des Gens du voyage pour la période 2010-2016 au sein duquel l'aire intercommunale d'accueil de Saint-Ismier, financée et aménagée sous maîtrise d'ouvrage de la CCPG avait un statut d'aire de « passage ». C'est-à-dire une autorisation de séjour par famille d'une durée de 3 à 6 ou 9 mois, contre paiement d'une redevance mensuelle.

Par délibération de ce même Conseil communautaire, adoptée à l'unanimité des membres présents, en date du 17 décembre 2012, l'aire intercommunale de « passage » de Saint-Ismier est devenue « une aire pour familles en voie de sédentarisation » de 10 emplacements, un emplacement pour deux caravanes par famille, soit 20 places.

[MODIFICATION DU PLU]

Aire d'accueil des Gens du voyage

LES CIRCONSTANCES

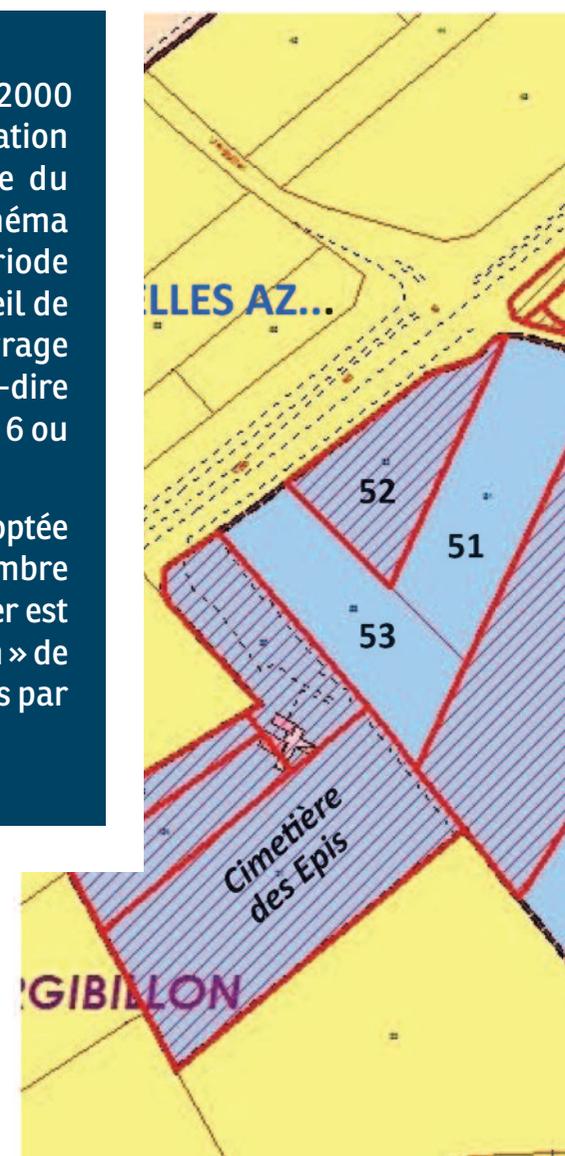
et les faits

Un projet de relocalisation de l'aire a vu son ancien calendrier s'accélérer par l'accumulation de conflits opposant les Gens du voyage aux salariés du délégataire Véolia ainsi qu'aux agents territoriaux de la Communauté de communes du Grésivaudan (CCPG) travaillant sur la déchetterie. En janvier 2015, un incident et des violences graves ont cristallisé les tensions et provoqué le « droit de retrait » des agents territoriaux ainsi qu'une fermeture temporaire de la déchetterie pour permettre un apaisement des esprits échauffés et engager des négociations entre les parties.

Au côté de Bruno Caraguel, conseiller communautaire délégué aux Gens du voyage en charge du Schéma départemental des aires d'accueil des Gens du voyage, le maire Henri Baile a pris toute sa part dans cette négociation. Un protocole d'accord multipartite a été signé par lequel la CCPG s'est notamment engagée officiellement à relocaliser l'aire d'accueil tout en rappelant à chacun « ses droits et ses devoirs ».

L'ACQUISITION du foncier nécessaire

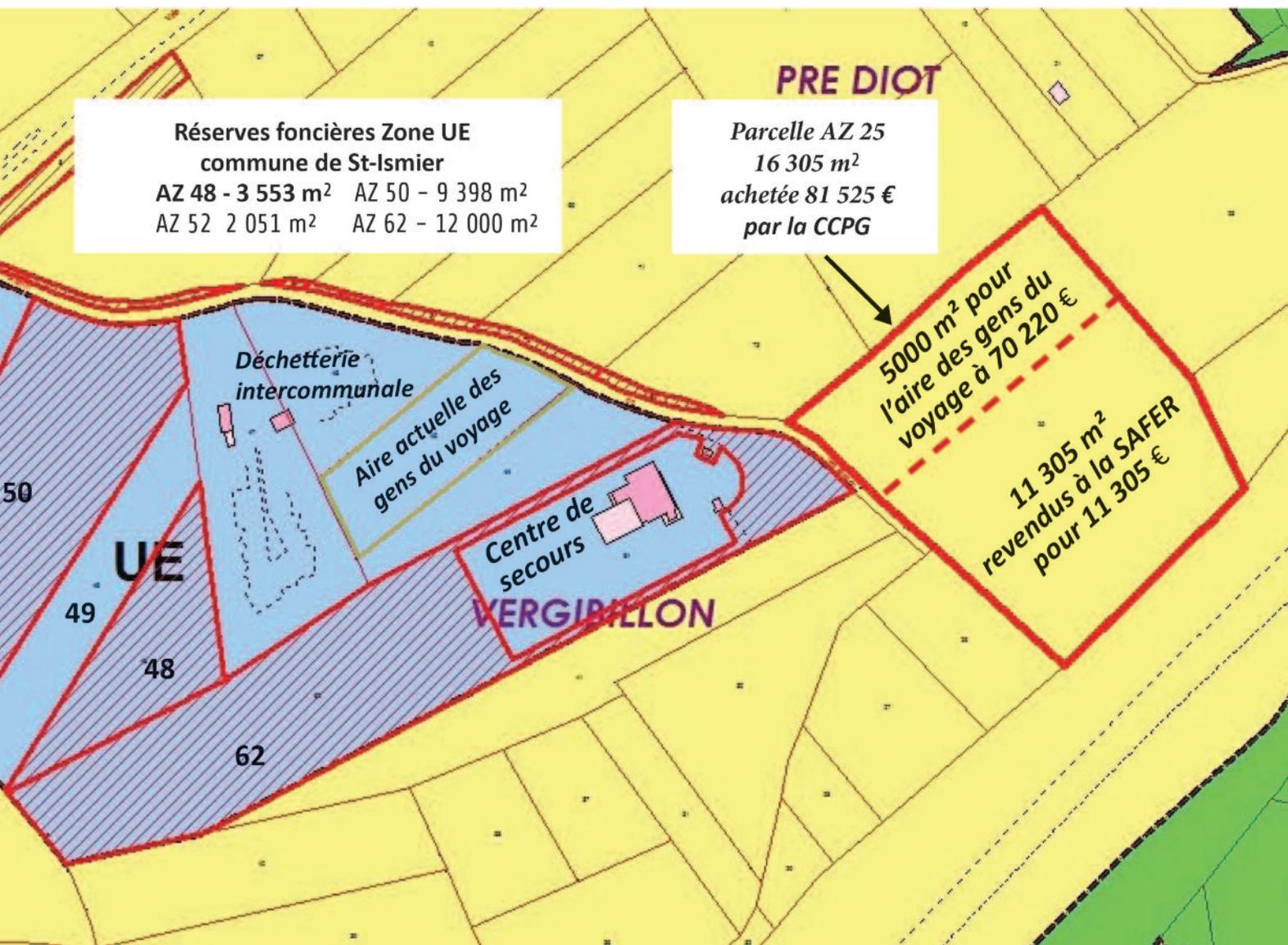
Le protocole d'accord multipartite dictait une obligation de résultats en termes de procédures et de calendrier. L'urgence première était de trouver un nouveau terrain pour aménager, sous maîtrise d'ouvrage et financement de la Communauté de communes, une nouvelle aire d'accueil respectant de par son implantation, la scolarisation des enfants inscrits à l'école du Clos Marchand à Saint-Ismier, l'emploi des adultes salariés à Brignoud et la poursuite de l'accompagnement social des familles par la



Maîtrise d'Œuvre Urbaine et Sociale (MOUS), mandatée par l'État et le Conseil départemental de l'Isère.

Or, la première étape était bien celle de trouver l'emplacement. Dans le cadre du Plan local d'urbanisme (PLU) en cours de validité, les seules réserves foncières en zone « UE » dont dispose la commune, se situent à proximité immédiate de la voie en « S », à savoir les parcelles AZ 48, AZ 52, AZ 50, AZ 62. Elles se trouvent soit dans l'espace répertorié de « grand paysage » au Schéma d'aménagement, en entrée de ville et donc sans intimité. Soit, elles jouxtent la déchetterie ou se trouvent éloignées des réseaux. **Utiliser 5 000 m² de l'une de ces parcelles (AZ 50 ou AZ 62) revenait, soit à réinstaller les Gens du voyage en mitoyenneté immédiate de la déchetterie, soit à financer un aménagement supplémentaire de voirie et des réseaux, eau, électricité, assainissements associés.**

Après de nombreuses recherches et échecs, le maire a fait à la Communauté de communes (CCPG) une proposition d'un emplacement non



**Réserves foncières Zone UE
commune de St-Ismier**

AZ 48 - 3 553 m² AZ 50 - 9 398 m²
AZ 52 - 2 051 m² AZ 62 - 12 000 m²

PRE DIOT

Parcelle AZ 25
16 305 m²
achetée 81 525 €
par la CCPG

Déchetterie
intercommunale

Aire actuelle des
gens du voyage

Centre de
secours

VERGIBILLON

5000 m² pour
l'aire des gens du
voyage à 70 220 €

11 305 m²
revendus à la SAFER
pour 11 305 €

mitoyen de la déchetterie, à proximité de tous les réseaux, donc source d'économies de travaux d'investissements, sur un foncier privé. Il s'agit d'un terrain de 16 305 m², parcelle AZ 25, en zone « A » (espace à vocation agricole).

Le propriétaire ne souhaitait pas vendre son terrain au prix du terrain agricole et il vendait l'ensemble des 16 305 m² ou rien car il avait un contrat avec un fermier qui lui garantissait une ressource pérenne. Une négociation conduite par la Communauté de communes du Grésivaudan (CCPG) s'est engagée. Dans ce contexte, l'intercommunalité a consulté la Direction de l'immobilier de l'État pour avis. Dans sa réponse écrite en date du 17 juillet 2015, les services fiscaux ont évalué à 80 000 € la valeur des 16 305 m², soit 4,90 € le m². Lors des négociations foncières, ce montant a été arrondi à 5 €. Une promesse unilatérale de vente a été signée entre le propriétaire et le président de la CCPG le 7 juillet 2015 pour la somme de 81 525 €, correspondant aux 16 305 m².

Il était connu de tous que seulement 5 000 m² étaient nécessaires pour le projet. Les 5 000 m²

devaient donc être détachés de cette parcelle pour y implanter la nouvelle aire d'accueil. Ce qui donnait, selon les échanges conduits en parallèle avec la Chambre d'agriculture et la Société d'Aménagement Foncier et d'Établissement Rural (SAFER), la répartition suivante en termes d'affectation des coûts d'achat par mètre carré, en fonction de l'usage final :

- **5 000 m² à 14,04 € le m², soit 70 220 €,** pour l'acquisition du foncier destiné à l'aménagement de l'aire d'accueil. Prix correspondant aux références d'acquisition d'un foncier nu économique, non viabilisé dans le Grésivaudan ;
- **11 305 m² à 1 € le m² correspondant au prix du foncier agricole dans le Grésivaudan,** soit 11 305 €, à revendre à la Société d'Aménagement Foncier et d'Établissement Rural (SAFER), dont l'une des missions est de protéger et accompagner les agriculteurs en matière de foncier.

Le prix total d'acquisition est donc de 70 220 € + 11 305 € = 81 525 €.

S'agissant de terrain classé en zone « A » dans

le PLU de la commune, c'est-à-dire zone agricole, non constructible, le maire s'est rapproché en amont de l'exploitant, de la Chambre d'agriculture, de la Société d'Aménagement Foncier et d'Établissement Rural (SAFER), de la Direction départementale des territoires (DDT), de la secrétaire générale adjointe de la préfecture de l'Isère, qui suivait le Schéma départemental des aires d'accueil des Gens du voyage, et du préfet de l'Isère pour solliciter leur soutien au projet et recevoir leur accord de principe.

Le président de la CCPG et le maire avaient déjà démontré que le projet ne remettait pas en cause l'équilibre global de l'activité agricole sur la commune de Saint-Ismier puisqu'il ne représente que 0,12 % de la surface agricole de la commune (soit 0,5 ha sur 416 ha) et évite tout mitage.

Le président de la CCPG s'était par ailleurs engagé à reclasser en zone agricole les 11 305 m² non utilisés pour aménager l'aire d'accueil. Quant au maire, il s'était engagé à régulariser dans le PLU le zonage du document d'urbanisme applicable aux

5 000 m² dédiés à la future aire d'accueil des Gens du voyage, dans les conditions prévues à l'article L.151-13 du Code de l'urbanisme.

Dès lors, au cours d'une réunion le 11 février 2016, le président de la Chambre d'agriculture et le directeur de la SAFER, ont donné leur accord de principe officiel en vue de l'acquisition de la parcelle concernée pour aménager une partie en aire d'accueil.

LA PROCÉDURE suivie

Le maire Henri Baile a alors mandaté l'Agence d'Urbanisme de la Région Grenobloise (AURG) pour réaliser un dossier de modification du Plan local d'urbanisme (PLU) afin de créer un Secteur de Taille et de Capacité d'Accueil Limité (STECAL) de 5 000 m².

Le préfet de l'Isère, qui connaît les difficultés rencontrées par les maires pour aménager les aires d'accueil des Gens du voyage, a confirmé son entier soutien au projet et a adressé un courrier conjoint au président de la Communauté de communes du Grésivaudan (CCPG) et au maire, en date du 21 mars 2016, par lequel il a précisé: « *Je partage votre analyse selon laquelle il est impératif de relocaliser cet équipement en raison de la difficile cohabitation entre la communauté des Gens du voyage et l'activité de la déchetterie* ». « *Le dépôt prochain d'un permis d'aménager pour la nouvelle aire d'accueil des Gens du voyage recueille dès lors*

mon accord de principe, dans la mesure où la procédure de mise en compatibilité du PLU est initiée instamment en parallèle et l'avis de la CDPENAF est rendu avant le dépôt de celui-ci ».

Par délibération en date du 29 février 2016, les conseillers communautaires de la CCPG ont autorisé le président:

- à acquérir la parcelle AZ 25 de 16 305 m², à 5 € le m², soit 81 525 € au propriétaire. Vu l'avis de la Direction de l'immobilier de l'État, référencé 2015-397V1366;
- à revendre 11 305 m² à la SAFER au prix du foncier agricole;
- à signer un nouveau protocole de « Bien vivre ensemble » avec l'exploitant signifiant qu'il n'utilisera pas de produits de traitement des cultures qui, par leur composition et le mode d'épandage, pourraient avoir une influence sur la santé des habitants du terrain familial.

Dès le début de la procédure d'acquisition de la parcelle AZ 25, il était convenu de conserver 5 000 m² pour aménager l'aire d'accueil et de revendre à la SAFER les 11 305 m² restant. Ceci afin de leur conserver une vocation agricole, selon les engagements de la délibération de la CCPG du 29 février 2016, la CCPG n'ayant pas vocation à participer à l'inflation du prix du foncier agricole. L'effort financier ainsi réalisé permet de conserver la stabilité du marché du foncier agricole.

Le terrain agricole se vend ou s'achète actuellement à 1 € le m² à Saint-Ismier. Les 11 305 m² ont donc été revendus à 1 € le m² par la CCPG à la SAFER, dont la vocation n'est pas de faire du portage foncier mais d'accompagner les agriculteurs en la matière. Elle a donc instamment remis en vente les 11 305 m² au prix où elle les avait achetés.

Les 5 000 m² à 14,04 € le m² sont, quant à eux, restés propriété de la CCPG pour l'aménagement de l'aire d'accueil. À titre de comparaison les terrains agricoles AZ 52, AZ 50, AZ 48, AZ 62 quartier de Vergibillon ont été acquis 19,20 € le m² en 2005, donc plus chers que la AZ 25, dans le même quartier... ceux destinés à l'aménagement de la zone « Isiparc », au quartier du Fangeat, ont été acquis 27,50 € le m² en 2007.

L'agriculteur exploitait, par bail en bonne et due forme, les 16 305 m². **Il était donc, au regard des dispositions législatives en vigueur, prioritaire pour le rachat des 11 305 m², en cas de vente.** Les dispositions du Code rural prévoient également une indemnité d'éviction au profit d'un agriculteur évincé. Il avait donc toute légitimité juridique pour percevoir une indemnité financière liée à la perte d'exploitation des 5 000 m² retenus pour l'aménagement de l'aire d'accueil, dès lors que son expert-comptable était en mesure d'apporter, en bonne et due forme, les éléments justifiant la demande.

LE CALENDRIER de l'opération

AOÛT 2016

Un permis d'aménager a été déposé par la Communauté de communes du Grésivaudan (CCPG) le 25 août 2016.

OCTOBRE 2016

Le maire a délivré l'autorisation d'aménager le 17 octobre 2016, incluant l'accord de la CDPENAF. Elle a été notifiée à la CCPG le 24 octobre 2016.

DÉCEMBRE 2016

Le dossier de saisine du projet de modification du PLU en vigueur a été notifié le 14 octobre 2016 à la Commission Départementale de la Prévention des Espaces Naturels Agricoles et Forestiers (CDPENAF). Un avis favorable a été rendu par cette commission le 2 décembre 2016.

JANVIER 2017

Les personnes publiques associées ont été sollicitées par courrier en date du 27 décembre 2016 et 3 janvier 2017.

FÉVRIER 2017

L'enquête publique liée à la création du Secteur de Taille et de Capacité d'Accueil Limitée (STECAL) a démarré le 20 janvier 2017 pour se terminer le 24 février 2017.

Par délibération en date du 14 novembre 2016, au vu des éléments communiqués par l'expert-comptable à la Chambre d'agriculture, les conseillers communautaires de la CCPG ont autorisé le président à indemniser l'agriculteur pour :

- L'éviction de la parcelle correspondant à la perte de 6 années de chiffre d'affaires qui auraient dû être générés par la culture des 5 000 m²;
- les engrais apportés au sol et non encore utilisés par les plantes;

- les pertes d'aides liées à la Politique Agricole Commune européenne (PAC).

La délibération, octroyant une indemnité d'éviction de 32056,14 euros à l'agriculteur exploitant, a été adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés, soit 60 voix « pour » et 2 voix « contre ». Le maire est en droit de penser que la Chambre d'agriculture a procédé à toutes les vérifications d'usage avant de communiquer les justificatifs à la Communauté de communes du Grésivaudan (CCPG).

COÛT DE L'OPÉRATION

POUR LA CCPG :

DÉPENSES

1 257 000 € TTC

(hors foncier).

RECETTES

106 000 € TTC

de subventions de l'État.

un loyer mensuel de 80 € versé par chacune des 10 familles occupantes, soit 800 euros mensuels. Chacune d'entre elle payant également désormais l'ensemble de ses fluides; une économie de 400 000 € pour l'aménagement de la voie d'accès ainsi que les réseaux déjà existants.

COÛT DE L'OPÉRATION

POUR LA COMMUNE :

DÉPENSES

0 € décaissé
mais beaucoup d'énergie,
donc des coûts indirects

RECETTES

50 000 €

annuels dans le cadre de la Dotation de Solidarité Communautaire (DSC), versée par la CCPG à la commune de Saint-Ismier dès 2017.

RÉPONSES complémentaires

- Il s'agit d'un projet qui a été présenté, croquis et calendrier à l'appui, en séance publique du Conseil municipal de Saint-Ismier le 4 mars 2016, le 25 mars 2016, le 20 mai 2016 et le 6 octobre 2016. Il a également été présenté et débattu en Conseil communautaire le 29 février 2016 et le 14 novembre 2016;
- Il s'agit bien d'un « terrain familial » qui entre de plein droit dans le Schéma départemental des aires d'accueil et exonère la commune de tout autre terrain d'accueil, selon la loi du 27 janvier 2017;
- Le déplacement de l'aire actuelle permet l'extension de la déchetterie et l'aménagement d'alvéoles pour le dépôt des végétaux et des gravats, solution technique assurant la sécurité des usagers et des agents publics, mais également l'extension de la caserne des pompiers, en cas de besoin, sans pour autant venir grever la parcelle agricole AZ 62;
- Le nouveau protocole de « Bien vivre ensemble » adopté par la délibération du Conseil communautaire du 29 février 2016 engage: les Gens du voyage, les agents territoriaux, les salariés de la société Véolia signataire de la DSP, l'agriculteur qui exploite les 11 305 mètres carrés ainsi que les pompiers à vivre en bonne intelligence de voisinage;
- Concernant l'absence d'étude d'impact, les articles R.122-2 et 3 du Code de l'environnement et leur annexe, stipulent qu'une aire des Gens du voyage d'une superficie aménagée de 5 000 m² ne nécessite pas d'étude d'impact. En revanche, une demande d'examen au cas par cas, préalable à la réalisation d'une étude d'impact, doit être adressée à la DREAL. La Communauté de communes a bien procédé à cette formalité administrative incluant l'extension de la déchetterie et l'aire des Gens du voyage. La DREAL n'a pas demandé, comme elle aurait pu le faire si elle l'avait jugé utile, une étude d'impact. Le projet est ainsi dispensé d'une étude d'impact au titre du Code de l'environnement;
- La loi « Égalité et citoyenneté » du 27 janvier 2017 revoit la dénomination des aires d'accueil des Gens du voyage. Désormais, il n'y a plus que deux catégories: les « aires d'accueil » et les « aires de grand passage ». Dans le libellé, aires d'accueil sont inclus les « aires de séjour » et les « terrains familiaux », dont celui de Saint-Ismier. Ce qui signifie que les 10 emplacements créés sont l'équivalent de 10 logements sociaux en PLAI (Prêt Locatif Aidé d'Intégration) qui viennent réduire notre déficit en logements sociaux au regard de la loi SRU (Solidarité et renouvellement urbains), laquelle impose 25 % alors que la commune de Saint-Ismier n'en dispose que de seulement 9,60 % actuellement.

Selon les recommandations des services de l'État, les engagements pris avec la Chambre d'agriculture de l'Isère, la SAFER, la Communauté de communes (CCPG) maître d'ouvrage et la commune ont suivi toutes les étapes que la procédure impose, mais la municipalité les a suivies dans le désordre. **En effet, le temps administratif est parfois incompatible avec le calendrier des événements et l'urgence sociale. De plus, les obligations de déplacer les habitations précaires en période estivale, au plus tard en début d'automne, ont précipité la délivrance du permis d'aménager avant que la modification du Plan local d'urbanisme (PLU) soit adoptée... Mais au final toutes les procédures auront été respectées.**

[SOCIAL]

Succès pour la formation « tablettes numériques » pour les seniors

Rencontre intergénérationnelle

Une rencontre intergénérationnelle a été organisée, le 11 janvier dernier à la mairie, entre des adolescents du « Local Jeunes » et des seniors inscrits à la formation sur l'utilisation des tablettes numériques, animée par les agents Cécile et Renaud. Un dialogue enrichissant s'est ouvert entre deux générations utilisatrices des nouvelles technologies autour de la thématique des réseaux sociaux, et en particulier Facebook. Quels sont les risques? Comment se protéger des dangers des réseaux sociaux? Pour terminer cette rencontre sur une note plus légère, les aînés ont découvert des jeux sur tablettes! Les participants ont manifesté une réelle volonté de s'approprier les moyens modernes de communication, ils pourront ainsi désormais non seulement mieux communiquer avec leurs familles et amis mais également profiter des animations de la médiathèque de l'Orangerie sur support tablettes.

Clôture de la première session de formation

En présence des stagiaires, la maire-adjointe en charge de l'éducation Françoise Videau a clôturé, en mairie le 19 janvier

dernier, la session de formation sur les tablettes numériques pour les seniors de la commune rappelant que l'idée de cette formation fait partie d'un train de mesures envisagées dès la campagne des élections municipales pour améliorer le vivre ensemble, lutter contre l'isolement et réduire la fracture numérique.

Le dynamisme de Christian Dullin, conseiller municipal délégué à la jeunesse, a permis un démarrage rapide de l'action sur le terrain et Claude Fages, membre du CCAS, a su, quant à lui par sa grande connaissance des réseaux, aiguiller nos recherches de partenaires. Cette formation n'aurait pu se faire sans nos deux partenaires: d'une part, la société « AG2R La Mondiale » qui a versé une subvention de près de 5000 euros afin d'acheter huit tablettes et de venir doubler le nombre de tablettes initialement acquises par le CCAS.



LES OBJECTIFS, ATTEINTS, À L'ISSUE DE CETTE FORMATION, PEUVENT SE DÉCLINER AINSI :

- familiarisation avec la tablette iPad, acquisition des bons gestes (clavier, astuces tactiles, etc.) ;
- utilisation de l'appareil photo ;
- navigation sur Internet ;
- création de comptes et utilisation de la messagerie électronique ;
- premiers paramètres de l'iPad ;
- téléchargement et utilisation d'applications via l'Apple store (entraînement cérébral, Skype, Gmail, YouTube, Facebook, etc.).

D'autre part, l'association « L'âge d'or » qui promeut l'informatique pour tous.

La formation envisagée était celle d'une initiation pour débutants. Elle était réservée aux plus de 60 ans et aux chômeurs de plus de 50 ans en recherche d'emploi et en difficulté numérique, mais aucune demande de ce type ne nous est parvenue. Alors qu'initialement il était prévu deux groupes, un le matin et un l'après-midi, ce sont finalement quatre groupes qui ont travaillé en parallèle, deux le matin et deux l'après-midi. Au final, 15 séances ont eu lieu et 25 personnes ont pu participer à la formation. Rendez-vous était donné tous les jeudis, en salle des commissions, pour un travail en petits groupes d'un maximum de huit personnes. Le coût a été fixé à 5 € par séance, soit 75 € pour un cycle de 15 séances, tarif en rapport avec les prix habituellement pratiqués dans ce domaine.

Inscription à la seconde session de formation

Vous êtes intéressés?

Le lancement d'une nouvelle session de formation, animée par Madame Cécile Lelarge, agent municipal, est prévu en septembre prochain. Au cours de cette formation, vous pourrez découvrir la richesse d'information qu'offre la toile, suivre l'actualité, communiquer avec vos enfants ou vos petits-enfants via Skype, découvrir Facebook, apprendre à envoyer et recevoir des courriels et découvrir de nombreuses applications ludiques telles que des jeux de cartes, de scrabble, des mots fléchés, des mots croisés, des applications d'entraînement cérébral, etc.

À l'issue de ces séances, les tablettes auront moins de secrets pour vous. Pour participer à ces séances, un formulaire est disponible auprès du CCAS. Tarif: 75 € les 15 séances (soit 5 € la séance).

Pour tous renseignements complémentaires, n'hésitez pas à contacter le CCAS au 04 76 52 52 25.

[SOLIDARITÉ ENVERS NOS AÎNÉS]

Permanence d'écoute et de conseils pour les personnes âgées



Permanences sur RDV

au 04 76 52 52 25, le 2^e mardi de chaque mois de 10h à 12h :
mardi 11 avril, mardi 9 mai, mardi 13 juin.

Le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) de Saint-Ismier, lieu de proximité, a obtenu du Conseil départemental de l'Isère la labellisation « Point Information Autonomie » en 2013 et, à ce titre, aide les personnes âgées et handicapées qui le souhaitent à compléter et constituer leur dossier de demande d'APA, d'entrée en EHPAD, de PCH, de carte de stationnement. Le CCAS, en lien avec la Maison du territoire du Grésivaudan, diffuse des plaquettes, communique aux usagers des listings (EHPAD, téléalarme).

Dans le prolongement de cet accueil, une nouvelle permanence est mise en place depuis avril 2017 pour répondre le plus concrètement possible aux personnes âgées qui rencontrent des difficultés dans la recherche d'aide à domicile, d'une place en maisons de retraite, ou toutes autres problématiques liées au vieillissement.



[ANCIENS COMBATTANTS]

Disparition du Colonel André Berjon

C'est avec une grande tristesse que la municipalité de Saint-Ismier a appris le décès du Colonel André Berjon le jeudi 2 février 2017 à la maison de retraite du Rozat. En sa qualité de maire et au nom du Conseil municipal, Henri Baile adresse ses condoléances attristées à la famille d'André Berjon.

Le Colonel André Berjon a fait une brillante carrière militaire, commencée courageusement en 1941 dans la Résistance et qu'il a terminée en 1973 avec le grade de Colonel. Victime de plusieurs blessures, il a reçu plusieurs décorations. Venu s'installer à Saint-Ismier en 1973, Monsieur André Berjon s'est investi très tôt dans la Maison Pour Tous (MPT). Il y a donné des cours d'échecs aux enfants du primaire. Il y a créé un club de bridge, qu'il a dirigé jusqu'en 1991. Devenu le président de la Maison Pour Tous (MPT), il l'a dirigée pendant 8 ans.

Parallèlement, le Colonel André Berjon a été élu président de la section de Saint-Ismier de l'Union des mutilés et anciens combattants, responsabilité qu'il a assurée pendant 5 ans. Amateur d'histoire et défenseur de la langue française, André Berjon a publié plusieurs articles dans le « Courrier de Saint-Ismier », soit pour témoigner des hauts faits des aviateurs français du groupe Normandie-Niemen, ou des héros de Bir Hakeim, soit pour retracer l'histoire de la création de la statue de la Liberté ou encore l'histoire de la Légion d'honneur.

Connu également pour sa participation à de multiples associations dans la région, le Colonel André Berjon laissera un souvenir ému à tous ceux qui l'ont approché.

[BIEN VIVRE ENSEMBLE]

TROIS IMAGES POUR ILLUSTRER L'INCIVILITÉ

Les agents municipaux des services techniques passent du temps et de l'énergie à nettoyer les tags, ou encore à ramasser des ordures sur la voirie. Une incivilité inacceptable et le gaspillage de l'argent public!



Un an et demi après sa création, plus de 350 personnes suivent quotidiennement la page Facebook de Saint-Ismier pour connaître la vie et l'actualité de leur commune. La communauté Ismérienne s'agrandit donc régulièrement et à un rythme soutenu. Fort de ce succès, rejoignez-nous, si ce n'est pas déjà le cas sur : www.facebook.com/villedesaintismier

PORTRAIT

Farès Manai

Sur la bonne voie !

À tout juste 20 ans, Farès Manai vient de rejoindre l'équipe de France de taekwondo. Mais ce n'est pas une première pour ce talentueux champion ismérien...

Issu d'une famille de taekwondoïstes, Farès commence la pratique de cet art martial à l'âge de 4 ans. Après une pause dédiée à la découverte d'autres sports, il revient sur les tatamis à l'adolescence. À 15 ans, il obtient sa ceinture noire et est très vite repéré. « À l'époque, j'avais fait des médailles au championnat de France et gagné quelques opens. Avec ces performances, j'ai été appelé pour la première fois en équipe de France », se souvient-il.

D'origine sud-coréenne, le taekwondo est pour ses adeptes non seulement un art martial, mais aussi une manière d'atteindre la maîtrise de soi. Le nom peut d'ailleurs se traduire par « la voie du pied et du poing ». Le taekwondo se distingue aussi des autres arts martiaux par l'importance des techniques de frappe avec le pied. Il en existe plus d'une vingtaine différente.

Le coup de pied préféré de Farès est le « 360° ». Une frappe qui s'effectue en tournant sur soi-même dans les airs tout en levant une jambe pour mieux expédier l'autre. « J'adore le faire même si je me blesse très souvent », précise le jeune champion, victime il y a peu d'une double foulure de la cheville avec arrachement osseux. Un coup dur à l'approche des championnats du monde qui se dérouleront en Corée du Sud en juin prochain.



« Le taekwondo est beaucoup plus spectaculaire, plus aérien et beaucoup plus rapide que le karaté. »

»

Objectif : Tokyo 2020

Ce n'est pas la première fois que Farès est blessé. Il reconnaît s'être déjà cassé plusieurs phalanges. Plus jeune, il a surtout été victime d'une rupture des ligaments croisés qui l'a tenu éloigné des tatamis pendant un an. « Avec ce sport, il y a beaucoup de blessures à l'impact. On cherche à frapper fort », explique le multi champion de France qui s'entraîne toute la semaine à l'INSEP à Paris et le week-end au club de Saint-Martin-d'Hères.

Du taekwondo, Farès aime la vitesse, le contact, les échanges avec l'adversaire et la touche artistique. « C'est beaucoup plus spectaculaire,

plus aérien et beaucoup plus rapide que le karaté », explique-t-il tout en rêvant aux prochains Jeux de Tokyo de 2020, mais surtout aux potentiels Jeux de Paris de 2024.

D'ici là, entre ses entraînements, sa future carrière d'éducateur sportif et les mangas japonais dont il raffole, il devra avoir progressé sur ce qui fait sa force et sa faiblesse. « Je donne trop de coups, je me livre trop vite. Il faut trouver un juste milieu. Il faut être plus stratège », explique-t-il lucide. Calmer la fougue pour trouver la voie, celle du pied et du poing. Farès connaît le chemin, il ne lui reste plus qu'à l'emprunter.

Nouveauté !

Depuis le 22 mars dernier, l'établissement des cartes nationales d'identité (CNI) ne peut plus se faire que dans certaines mairies équipées d'un dispositif pour recueillir les données biométriques (par exemple, Allevard, Meylan, Domène, etc.). En conséquence, la mairie de Saint-Ismier ne pourra désormais que vous renseigner sur les procédures à suivre.



EXPOSITION
Bernard CHAPAL
En mai 2017
Mairie de Saint-Ismier
Salle des mariages
Entrée libre aux heures d'ouverture

[ASSAINISSEMENT]

Travaux au carrefour giratoire de La Bâtie

Dans les prochains mois, les travaux de réalisation du demi-échangeur sur l'A41, dans le secteur de La Bâtie à Saint-Ismier, vont être conduits par la société « APRR ». Le SIZOV, syndicat intercommunal compétent pour l'assainissement des eaux usées des communes de Bernin, Biviers, Montbonnot-Saint-Martin, Saint-Ismier et Saint-Nazaire-les-Eymes, va devoir déplacer un collecteur d'eaux usées intercommunal.



Les travaux du SIZOV vont notamment nécessiter de réaliser une tranchée qui traversera le carrefour giratoire de La Bâtie, à l'intersection des routes départementales 165 et 30, côté nord de l'A41. La circulation chemin du Moulin et chemin de Bois Claret/chemin des Plantées sera également impactée sur certaines périodes, de même que les chemins d'exploitation longeant l'autoroute. Ces importants travaux vont engendrer de grosses difficultés de circulation. Le secteur sera donc à éviter pendant cette période.

La durée totale du chantier sera de 3,5 mois, de fin mars à mi-juillet 2017. Pour minimiser durant les vacances de printemps l'incidence de cette intervention sur le trafic routier lors de la traversée du carrefour, le SIZOV prévoit de réaliser la traversée du giratoire, en demi-chaussée, afin de laisser une des voies circulable en permanence. Le SIZOV profitera de ces travaux pour augmenter la capacité de son collecteur, conformément aux prescriptions de l'étude de Schéma Directeur d'Assainissement lancée fin 2014 qui vient tout juste de présenter ses conclusions, et qui prévoit également d'autres travaux importants.

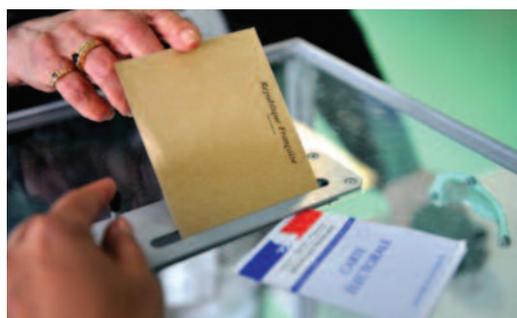
Recherche !

La mairie recrute des personnes pour distribuer le journal municipal « Le Lien » sur la commune (environ un par trimestre). Si vous êtes intéressés, merci de contacter le service communication à com@saint-ismier.fr ou au 04 76 52 92 79.

[E-ADMINISTRATION]

Simplification des démarches administratives

Vous pouvez maintenant saisir les services municipaux par voie électronique (permis de construire, état civil, etc.), au lieu de vous déplacer ou d'envoyer un courrier, en renvoyant en ligne le formulaire dédié disponible sur www.saint-ismier.fr (page d'accueil > bouton « Démarches en ligne » > rubrique « Saisine par voie électronique de la mairie »).



[CITOYENNETÉ]

Élections nationales : aux urnes, citoyens !

Deux scrutins ont lieu cette année. Les élections présidentielles et législatives. Le premier tour des présidentielles se tiendra le 23 avril et le second le 7 mai. Concernant les législatives, le scrutin aura lieu le 11 juin pour le premier tour, et le 18 juin pour le second. Les cinq bureaux de vote seront ouverts de 8h à 19h et se situeront à l'Agora dans les deux grandes salles, du Saint-Eynard et Belledonne, entrée à l'avant de l'Agora.

En cas d'absence, vous pouvez donner procuration à une personne inscrite sur les listes électorales de Saint-Ismier. Pour cela, il convient de vous rendre à la Gendarmerie nationale afin de remplir un formulaire. Vous devez connaître le nom (de famille de jeune fille), la date de naissance ainsi que la commune de naissance du mandataire. Les services municipaux s'attendent à une forte affluence, nous vous conseillons en conséquence de vous rendre, dans la mesure du possible, dans votre bureau de vote entre 12h et 15h.



[VEILLISSEMENT]

Anticiper pour mieux vieillir, la solution de la maison de retraite

Lorsque le grand âge arrive, quand il n'est plus possible de rester à son domicile, le choix de vivre dans une maison de retraite devient inévitable. Mais pour être admis dans une maison de retraite ou un EHPAD (Établissement d'Hébergement pour Personnes Âgées Dépendantes), il faut avoir anticipé cette solution.



Bernard CANIVET,
Conseiller municipal
Administrateur de l'EHPAD
« Villa du Rozat »

**Des portails
d'information existent
sur Internet pour vous
orienter**

Après avoir effectué son choix, le nombre de places étant limité, il est impératif de s'inscrire le plus longtemps possible à l'avance. Des critères d'attribution existent en fonction de son lieu de résidence ou de celui de ses enfants. D'autres critères sont également pris en compte tels que le degré de dépendance du demandeur et l'avis du médecin coordonnateur.

Depuis quelques semaines, un portail d'orientation « Via Trajectoire » (<https://trajectoire.sante-ra.fr/GrandAge/Pages/Public/Accueil.aspx>) aide à trouver une maison de retraite correspondant aux critères souhaités. Il permet également de faire la demande d'inscription en ligne, de transmettre le dossier au médecin traitant pour l'évaluation du degré de dépendance et de suivre l'avancement du dossier. Il est conseillé de faire des demandes dans plusieurs établissements. Le site Internet de la mairie donne également de nombreuses informations sur la liste des EHPAD, le dossier d'entrée, et, via le Conseil départemental de l'Isère, la liste des établissements d'accueil pour les personnes âgées.

LE CHOIX D'UN EHPAD DÉPEND DE PLUSIEURS CRITÈRES :

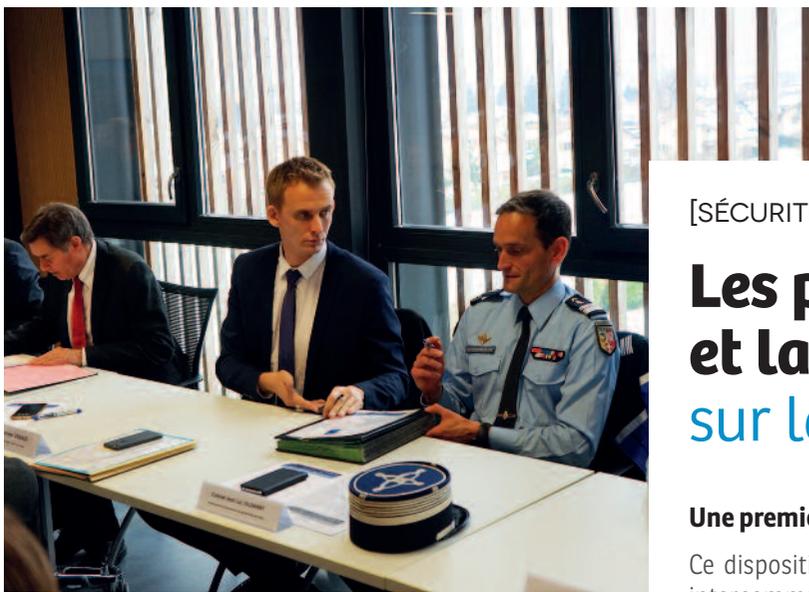
- Son emplacement ;
- Le prix de l'hébergement à la charge du résident (50 à 100€/jour), les prestations, les tarifs liés à la dépendance évaluée par la grille AGGIR (Autonomie, Gérontologique, Groupe Iso Ressources), cette grille servant à estimer le montant de l'Allocation Personnalisée d'Autonomie (APA) ;
- La capacité à bénéficier de l'aide sociale à l'hébergement, dispositif permettant aux personnes ayant de faibles ressources d'avoir accès à un EHPAD ;
- La surveillance et les soins médicaux, notamment pour les personnes qui souffrent de la maladie d'Alzheimer ou de maladies apparentées ;
- Les caractéristiques de l'établissement: le confort des chambres, la restauration, l'accueil ;
- L'accès aisé et par transports en commun ;
- Les activités proposées aux résidents.

[SOLIDARITÉ]

Inscription sur le registre communal des personnes vulnérables

En cas d'évènements climatiques majeurs (canicule, grand froid), les communes ont l'obligation d'aider les personnes les plus vulnérables (personnes âgées, personnes en situation de handicap ou en grandes difficultés isolées à domicile). Le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) tient en conséquence un registre des personnes vulnérables. Ce dernier permet une intervention ciblée et efficace des services municipaux auprès des personnes recensées. Si vous vous sentez isolés, ou en situation de fragilité, pensez à vous inscrire sur ce registre. Une tierce personne peut également se charger de l'inscription (parent, médecin traitant, service de soins à domicile, etc.).

👁 Un formulaire d'inscription est disponible sur le site Internet de la commune, rubriques « Solidarités - Vieillesse » ou en contactant le CCAS à social@saint-ismier.fr ou au 04 76 52 52 25.



[SÉCURITÉ PUBLIQUE]

Les polices municipales et la Gendarmerie sur la même longueur d'onde

Une première en France

Ce dispositif innovant est une première en France à l'échelle d'un territoire intercommunal aussi étendu. Les échanges sur le terrain et en temps réel se feront via une connexion sécurisée. En avril 2017, les voitures des policiers municipaux seront équipées d'une valise de radiocommunication pour être sur le même réseau que celui des forces de sécurité de l'État. Le coût de l'opération est de près de 87 000 € financés par la CCPG auxquels s'ajoutent 5 500 € de l'État dans le cadre du Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance (FIPD).

Fluidifier la circulation de l'information

L'objectif est de fluidifier la circulation de l'information entre les forces de l'ordre, de signaler un danger immédiat ou de lancer une alerte pour recherche de malfaiteurs. Au final, ce dispositif permettra de renforcer la réactivité et la coordination des actions des policiers municipaux avec la gendarmerie. 14 polices municipales du Grésivaudan ont accepté d'être dotées de ces moyens: Allevard, Bernin, Biviers, Crêts en Belledonne, Crolles, Froges, Le Cheylas, Le Versoud, Montbonnot, Pontcharra, Saint-Ismier, Saint-Martin d'Uriage, Saint-Nazaire-les-Eymes et Villard-Bonnot.

La Communauté de communes du Pays du Grésivaudan (CCPG) et son Conseil Intercommunal de Sécurité et de Prévention de la Délinquance (CISPD) ont organisé, le 30 janvier dernier à Crolles, la signature des conventions de mise en service du dispositif d'interopérabilité des radiocommunications entre les policiers municipaux du territoire et les services de gendarmerie.

AVIATION CIVILE

Les règles d'usage d'un drone de loisirs



ASSURER LA SÉCURITÉ DES PERSONNES ET DES AUTRES AÉRONEFS EST DE VOTRE RESPONSABILITÉ

10 PRINCIPES POUR VOLER EN CONFORMITÉ AVEC LA LOI

- 1 JE NE SURVOLE PAS LES PERSONNES
- 2 JE FAIS TOUJOURS VOLER MON DRONE À UNE HAUTEUR INFÉRIEURE À 150 M
- 3 JE NE PERDS JAMAIS MON DRONE DE VUE
- 4 JE N'UTILISE PAS MON DRONE AU DESSUS DE L'ESPACE PUBLIC EN AGGLOMÉRATION
- 5 JE N'UTILISE PAS MON DRONE À PROXIMITÉ DES AÉRODROMES
- 6 JE NE SURVOLE PAS DE SITES SENSIBLES
- 7 JE N'UTILISE PAS MON DRONE LA NUIT
- 8 JE RESPECTE LA VIE PRIVÉE DES AUTRES
- 9 JE NE DIFFUSE PAS MES PRISES DE VUES SANS L'ACCORD DES PERSONNES CONCERNÉES ET JE N'EN FAIS PAS UNE UTILISATION COMMERCIALE
- 10 EN CAS DE DOUTE, JE ME RENSEIGNE

L'UTILISATION D'UN DRONE DOIT ÊTRE EN CONFORMITÉ AVEC LES RÈGLES ÉTABLIES POUR ASSURER LA SÉCURITÉ EST POSSIBLE D'UN AN D'EMPEIGNEMENT ET DE 75 000 EUROS D'AMENDE EN VERTU DE L'ARTICLE L.6212-4 DU CODE DES TRANSPORTS

Pour plus d'information rendez-vous sur le site de la direction générale de l'Aviation civile : <http://www.developpement-durable.gouv.fr/Drones-civils-loisirs-aeromodellisme>

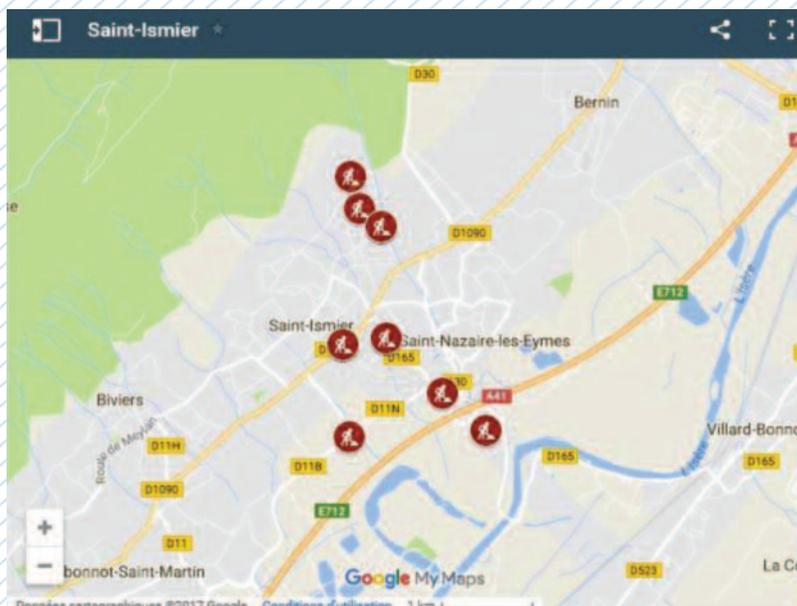


Ministère de l'Écologie, du Développement durable et de l'Énergie
www.developpement-durable.gouv.fr

TRAVAUX PUBLICS



Nouveauté: une carte interactive



Vous pouvez dorénavant visualiser la liste des travaux publics en cours sur Saint-Ismier via une carte interactive sur www.saint-ismier.fr, rubrique **Cadre de vie - Infos travaux**.

[PETITE ENFANCE]

CRECH'NDO...

Activités de la crèche Les ateliers pour enfants et parents

ANIMATION Au premier semestre 2017, des ateliers pour les parents et les enfants sont programmés dans toutes les unités. Les thèmes couvrent la cuisine, la motricité, la manipulation etc. et même le « maquillage sensoriel ». Une soirée « Comptines et jeux de doigts », rassemblant uniquement les parents, était, elle, à l'agenda le 14 mars dernier à Crech'ndo. Il est également prévu de faire un montage vidéo autour des chansons traditionnelles de notre enfance, interprétées par les résidents de la Villa du Rozat et les enfants de l'unité des grands. C'est un projet qui va courir jusqu'en juin prochain, à raison d'une séance par mois.



On prépare déjà la rentrée de septembre

RENTREE Crech'ndo dispose de 60 places (10 dans l'unité des bébés, 25 dans l'unité des moyens et 25 dans l'unité des grands) mais, par le jeu des temps incomplets, bien plus d'enfants que les 60 théoriquement prévus sont accueillis. À la rentrée, les 44 « grands » rentreront à l'école. Les 17 bébés deviendront des « moyens » et les 32 « moyens » iront au RDC chez les « grands ».



Françoise VIDEAU,

Maire-adjointe chargée de l'enfance-jeunesse-scolaire

Les arbitrages de la commission d'attribution ont été rendus

Pour les places rendues disponibles, cette année encore, la mairie relève une forte demande de garde en collectivité. 25 demandes pour les enfants nés en 2017, 38 demandes pour les enfants nés en 2016 et 13 demandes pour les enfants nés en 2015 ont été confirmées avant la tenue de la commission d'attribution des places.

La décision de la commission, admission ou liste d'attente, est transmise rapidement aux familles. Les parents d'enfants sur liste d'attente doivent avoir à l'esprit que d'autres modes de garde sont proposés. La commune dispose d'un relais d'assistantes maternelles (RAM) à contacter au 06 73 35 85 55. Il existe également des multi-accueils gérés par la Communauté de communes du Grésivaudan (CCPG) qui proposent des places aux habitants du territoire. Les structures les plus proches de Saint-Ismier se trouvent à Biviers, Saint-Nazaire-les-Eymes, Le Versoud et Crolles.

[VOYAGE D'UN MINEUR]

Les autorisations de sortie du territoire à nouveau en vigueur

Depuis le mois de janvier 2017, un enfant mineur, qui vit en France et voyage à l'étranger seul ou sans être accompagné de l'un de ses parents, doit être muni d'une autorisation de sortie du territoire (AST). Il s'agit d'un formulaire établi et signé par un parent (ou responsable légal). Le signataire doit compléter le CERFA n°15646*01 et ce formulaire doit être accompagné de la photocopie d'une pièce d'identité du parent signataire. Il n'est pas nécessaire de se rendre en mairie.

👁 **Le formulaire est disponible sur le site Internet de la mairie, rubriques « Vie quotidienne – Vos démarches ».**

Info mairie

Les essais de la sirène de la mairie, permettant d'alerter et d'informer les populations, auront lieu désormais **le premier mercredi de chaque mois.**



[GESTION DES DÉCHETS]

Mise en place d'une carte d'accès à la déchetterie de Saint-Ismier

Dans un souci d'équité d'usage du service et de suivi rigoureux d'exploitation, la Communauté de communes du Pays du Grésivaudan (CCPG) a décidé de mettre en place une gestion par carte des entrées en déchetteries. Ce dispositif permettra également une meilleure gestion des flux de circulation sur les plateformes et renforcera le rôle de conseil des agents de déchetterie. Depuis le 1^{er} avril 2017, cette carte d'accès est obligatoire à Saint-Ismier, et le sera le 1^{er} juillet 2017 à Crolles.

Pour qui ?

Pour les particuliers: cette carte, une par foyer, s'adresse aux habitants des 46 communes du territoire. Pour les professionnels: les entreprises et collectivités sont aussi concernées par cette carte d'accès (modalités spécifiques).

Comment ça marche ?

Il suffira de présenter sa carte sur un lecteur situé à l'entrée des sites pour déclencher l'ouverture de la barrière. Chaque usager pourra déposer gratuitement en déchetterie 30 m³ de déchets par an (volume estimé par les gardiens de déchetteries). Au-delà, le service sera payant.

Comment se procurer la carte ?

Soit via Internet dans l'« Espace perso Déchets » sur www.le-gresivaudan.fr/dechetteries, soit à la Direction de la gestion des déchets du Grésivaudan (115 allée de Galilée à Montbonnot), ouverte du lundi au jeudi de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h. Se munir d'une pièce d'identité et de son avis de taxe foncière (ou taxe d'habitation).

Comme chaque année, vous pouvez vous fournir en compost sur Saint-Ismier.

Des bennes de compost seront livrées

Le 14 avril 2017, sur le chemin qui longe le centre équestre (CHA) à La Bâtie, juste après les serres.



[TRIBUNE POLITIQUE DE LA MINORITÉ]

Nouvelle aire des gens du voyage: réponse aux attaques du Maire...

Lors de ses vœux à la population de début janvier, notre Maire s'est permis d'insulter l'opposition municipale ainsi que tous ceux qui, vigilants au bon usage de l'argent public et au respect de la législation, s'opposent à ses décisions illégales et ne sont pas des adeptes du panurgisme municipal. En effet, le Maire dans ses déclarations a traité tous ces insoumis de "xénophobes" dans le dossier de la nouvelle aire des gens du voyage. Ces propos injustifiés, choquants et diffamatoires sont indignes en démocratie.

Le Maire préfère donc les attaques personnelles plutôt que de parler des irrégularités juridiques de ce dossier ou de l'enquête publique lancée dans la précipitation fin décembre, alors que le permis d'aménager a déjà été délivré. Le Maire préfère la calomnie et les petites phrases plutôt qu'apporter une réponse motivée sur le fond du dossier. Ce sont de vieilles ficelles politiciennes destinées à détourner l'attention des citoyens.

Devant le peu de communication de la mairie sur le sujet, un tract d'information a été distribué pour relater les faits et informer la population de l'enquête publique. Le Maire a tenté de se justifier dans le DL du 24 février en invoquant une urgence sociale et une violence latente. Alors, s'il y avait eu vraiment urgence pourquoi ne pas avoir utilisé les terrains disponibles ou intégré cette modification du PLU avec celle de septembre 2015, puisque la promesse d'achat du terrain a été signée début juillet 2015? Il y a donc beaucoup d'incohérences et de zones d'ombre dans ce dossier. Nous y reviendrons...

Aujourd'hui, la classe politique française est plus que jamais discréditée et notre Maire par ses agissements et ses propos n'échappe pas à la règle. Il aurait été souhaitable que le Maire retire ses propos et présente des excuses, mais il ne l'a pas fait. Tout cela est regrettable et ne peut que créer une ambiance lourde défavorable à une saine démocratie locale, qui pour exister vraiment, a besoin de respect d'autrui et de réelle transparence, ce qui est loin d'être le cas aujourd'hui...

Christophe Gauvain / Luc Meunier / Sylvain Michalik / Clotilde Nicolussi Castellan / Agnès Schuster

[TRIBUNE POLITIQUE DE LA MAJORITÉ]

Les logements sociaux à Saint-Ismier

Malgré une augmentation notable, le parc des logements sociaux accuse encore un retard contre lequel la commune se bat. Rareté du foncier et multiplication des détachements parcellaires, et donc des villas, entraînent mécaniquement une chute du pourcentage. L'objectif de 25 % est donc difficile à atteindre. Néanmoins, le parc progresse. Au 1^{er} janvier 2016, on comptait 277 logements sociaux et un taux de 9,60 %. Depuis, 31 logements ont été livrés au Domaine du Rocher Blanc, 17 seront livrés en mai 2017 au Hameau d'Avalon et 11 au Charmant Som début 2018. Les 10 emplacements prévus pour les Gens du voyage, à côté de la caserne des pompiers, comptent également (loi de janvier 2017). Le total sera donc, début 2018, de 346 logements. Cette remontée entraînera un pourcentage amélioré. On espère que la préfecture jugera l'effort suffisant.

La gestion des 308 logements sociaux actuels se fait via des bailleurs sociaux (298 logements) ou des agences immobilières privées (10 logements en Prêt Locatif Social). Leur attribution se fait, en toute transparence, pour la partie purement municipale, via une commission composée de 3 conseillers municipaux (dont 1 de la minorité); et pour les autres logements réservés par les services sociaux de la préfecture, ou réservés par le Conseil départemental, via la Commission sociale intercommunale, comportant des membres de la commune de Saint-Ismier et du Comité local de l'habitat du SIZOV. Quant à la qualité des logements, le maire Henri Baile, en sa qualité de vice-président en charge du logement et de l'habitat à la Communauté de communes du Pays du Grésivaudan (CCPG), porte une Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH) offrant une ingénierie gratuite et des aides financières aux propriétaires bailleurs qui souhaitent améliorer leur logement à loyers encadrés. Il s'agit ainsi de lutter contre la précarité énergétique, d'améliorer la performance énergétique, d'adapter les logements aux besoins de la population vieillissante ou porteuse de handicap, tout en éliminant l'habitat dégradé et mobilisant le bâti vacant. Nombre et qualité sont donc la politique de la municipalité dans ce domaine.



[BUDGET]

Des investissements nombreux malgré un contexte de restriction budgétaire

Réussite éducative



97 000 €

pour les travaux des bâtiments liés au scolaire.

12 000 €

seront consacrés à sécuriser ces sites.

11 000 €

seront consacrés en 2017 à la rénovation du « Skate park ».

ÉDUCATION

Vivre, grandir et s'épanouir sont au cœur des enjeux municipaux : l'objectif est de construire une offre adaptée aux besoins en termes d'éducation, de culture et de sport.

À cet effet, la municipalité s'efforce de :

- **Accueillir** en confort et en sécurité les enfants en participant à leur apprentissage de l'autonomie (classe transplantée) et à leur éducation (périscolaire, Agora, Médiathèque) ;
- **Permettre** à l'école, maternelle et élémentaire, de jouer pleinement son rôle grâce à des outils adaptés (tablettes numériques, vidéoprojecteurs) ;
- **Soutenir** la culture et le sport afin qu'ils soient facteur de cohésion, de réussite et de plaisir.

5
PRIORITÉS

OPTIMISATION DU SERVICE PUBLIC

73 000 €

pour les travaux de climatisation.

7 500 €

au titre de la sécurité incendie.

32 000 €

pour le plan pluriannuel d'investissements destiné aux stores des écoles.

44 000 €

pour les travaux de reprise des peintures.

L'équipe municipale veille à améliorer la qualité du service rendu aux usagers, en optimisant les services publics et en permettant leur fonctionnement au plus proche des administrés :

- **En entretenant** de manière régulière les bâtiments municipaux ;
- **En modernisant** et optimisant le fonctionnement de ses services (déploiement du numérique, plateforme de saisine de l'administration par voie électronique) ;
- **En développant** une démocratie de proximité (5 conseils de quartiers, réunions publiques PLD, PLU, Antennes-relais, etc.).

Service public / tranquillité



11 400 €

pour la sécurisation des manifestations.

16 000 €

pour la sécurisation des écoles.

2 500 €

en moyen d'action pour la police municipale.

TRANQUILLITÉ PUBLIQUE

Une des conditions du bien vivre ensemble est de pouvoir évoluer dans un environnement tranquille et sûr. Pour cela, la mairie entreprend de :

- **Renforcer** les moyens et la capacité d'action de notre police municipale (interopérabilité des réseaux de radiocommunication, mise en place de la verbalisation électronique,

mutualisation des polices municipales avec les communes voisines) ;

- **Sécuriser** les lieux et événements publics (renfort en termes de personnel de sécurité sur des manifestations, aménagements spécifiques sur certains groupes scolaires) ;
- **Déployer** le dispositif « Voisins vigilants et solidaires ».

Développement durable et patrimoine



630 000 € pour les travaux du « Lieu de vie ».

VALORISER LE PATRIMOINE COMMUNAL

Participent à ce volet :

- La reconstruction d'un « Lieu de vie » (ex-bar du Square) pour une ouverture fin 2017;
- La cession du bâtiment de la cure;
- La valorisation de l'ancien local des pompiers via la création de « Médi-Village » (4 médecins généralistes sur la partie haute, livraison 1^{er} trimestre 2018).

445 000 € pour le projet « Médi-village ».

La subvention versée au CCAS passera de **68 000 €** à **72 000 €** en 2017.

SOLIDARITÉ

Face à l'évolution des mentalités et l'individualisation de la société, l'action de la municipalité s'est orientée vers des opérations visant à favoriser les dispositifs de rencontre, d'échange et de partage :

- Une animation communale riche qui favorise le lien intergénérationnel et les échanges (formation tablettes, soutien aux associations, etc.);
- Une protection des plus démunis, via le CCAS (renfort en termes de personnel, aide alimentaire, etc.).

Développement économique



100 000 € pour l'éclairage public.

98 000 € pour la performance énergétique des bâtiments.

13 000 € pour le matériel des services techniques.

13 000 € pour l'achat d'un véhicule utilitaire.

UN URBANISME CHOISI ET NON PAS DE CIRCONSTANCE

Dans ce cadre, la municipalité met en œuvre :

- Des mesures relatives à la mobilité : accessibilité des établissements recevant du public, Plan local de déplacements (PLD) en cours de validation ;
- Une modification n°3 du Plan local d'urbanisme (PLU) : gestion des espaces « Centre-ville » et « RD1090 » pour répondre aux enjeux spécifiques, modification des règlements sur le résidentiel pour lutter contre le morcellement parcellaire.

ENVIRONNEMENT ET TRANSITION ÉNERGÉTIQUE

Il s'agit pour la commune de limiter l'empreinte environnementale de ses activités et participer ainsi à la préservation de l'environnement :

- En améliorant la performance énergétique des bâtiments communaux (écoles des Vignes, Agora) ;
- En modernisant les équipements et le matériel ;
- En déployant une démarche affirmée de développement durable pour l'ensemble des projets.

Vivre ensemble intergénérationnel



ÉCONOMIE LOCALE

Un développement économique réfléchi permet de préserver la vitalité de la commune et de générer des ressources pérennes pour l'avenir de la collectivité via :

- La commercialisation de la ZAC « Isiparc » (environ 350 emplois, sans générer de nuisances importantes) ;
- Le soutien aux commerces de proximité (périmètre de sauvegarde du commerce et de l'artisanat, signalétique, stationnement).

Dossier

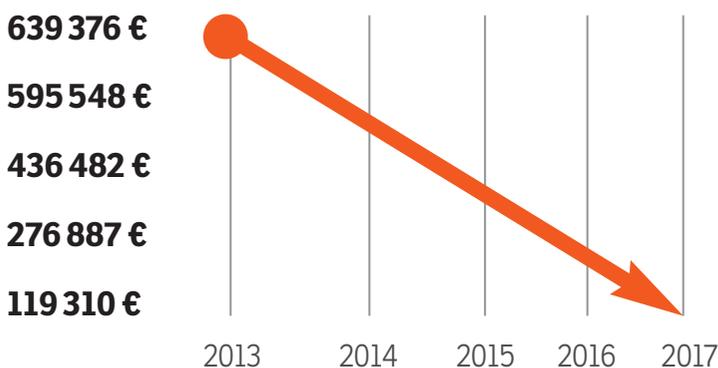
[BUDGET MUNICIPAL]

Des investissements nombreux

malgré un contexte de restriction budgétaire

Des dotations de l'État en baisse constante

(-57 % PAR RAPPORT À 2016, SOIT 157 000 € DE MOINS)



Jean-Pierre REGIS,

Maire-adjoint chargé des finances

Pas de hausse de la fiscalité communale pour cette année encore

L'effet « ciseau », caractérisé par une hausse des dépenses et une baisse concomitante des recettes, s'est aggravé en 2016 du fait des baisses de dotations de l'État ainsi que de l'augmentation mécanique de certaines dépenses de fonctionnement (augmentation des effectifs dus à l'ouverture de la micro-crèche, augmentation du coût des services et des fournitures, dépenses énergétiques, fonds national de péréquation, etc.). La conséquence de cet effet « ciseau » est la dégradation de l'épargne et la diminution de la capacité d'autofinancement de la commune. Si la gestion rigoureuse de l'équipe municipale a permis jusqu'à présent de maintenir un niveau d'investissement solide à pression fiscale constante, l'appauvrissement constaté des finances publiques rend néanmoins plausible la réévaluation de la fiscalité locale à terme. Pour 2017, grâce à un effort important de réduction des coûts de fonctionnement de la mairie, les taux communaux des impôts locaux n'augmenteront pas.

L'année en cours et les suivantes vont voir des transferts de responsabilités s'opérer entre la commune de Saint-Ismier et la Communauté de communes du Grésivaudan (CCPG). Nous porterons un regard vigilant sur les conditions de transfert de ces compétences ainsi que sur les projets intercommunaux présentant des enjeux majeurs. Pour exemple, les compétences de l'eau, l'assainissement, l'eau pluviale et la gestion des milieux aquatiques seront transférées au 1^{er} janvier 2018. De même, les conditions de transfert des zones d'activités économiques (ZAE), comme celles d'Isiparc et de La Bâtie, font actuellement l'objet de commissions d'études à laquelle nous participons activement.

INVESTISSEMENTS PRÉVISIONNELS 2017

406 000 €

INVESTISSEMENTS NOUVEAUX

- Climatisation et VMC des locaux de la petite enfance
- Équipement « Street workout » au stade Bériot
- Étude salle St-Philibert
- Local rangement à vélos pour école
- Climatisation EHPAD
- Sécurité des bâtiments scolaires
- Plan local d'urbanisme (PLU)
- Aménagement du parking Médi-village

576 060 €

INVESTISSEMENTS RÉCURRENTS

- Modernisation des voiries et réseaux
- Amélioration des conditions d'accès
- Administration générale
- Entretien du bâti et du patrimoine communal
- Urbanisme

1 337 170 €

PLAN PLURIANNUEL D'INVESTISSEMENTS

- Mobilité durable
- Transition énergétique
- Modernisation des outils numériques
- Modernisation du bâti et patrimoine
- Préservation du cadre de vie

TOTAL DES PRÉVISIONS : 2 319 230 €

ESTIMATIONS DU BUDGET MUNICIPAL POUR 2017

12 M€

Montant du budget municipal.

8 537 000 €

Recettes de fonctionnement (dont 68 % d'impôts et taxes).

7 753 000 €

Dépenses de fonctionnement (dont 53 % en charges de personnel).

2 319 230 €

Dépenses d'investissement.

0%

Taux d'augmentation – hors inflation – de la part communale des impôts locaux. Ce taux reste inchangé depuis 2009.

Le budget 2017 de la commune sur www.saint-ismier.fr

« Le droit des habitants de la commune à être informé des affaires de celle-ci, et à être consulté sur les décisions qui les concernent, est un principe essentiel de la démocratie locale » (loi du 6 février 1992).

Dans le cadre de sa démarche en matière d'éthique de démocratie et de transparence dans son action publique, le maire et son équipe municipale tiennent à publier, chaque année, sur le site Internet de la mairie (page d'accueil) le budget de la commune, comprenant le budget général (volets fonctionnement et investissement) et les budgets annexes (eau potable, salle Agora, zone Isiparc, futur bar-restaurant « Lieu de vie », futur local professionnel des médecins « Médivillage »).

La municipalité estime en effet que les Ismériens doivent pouvoir prendre connaissance, à tout moment et en tout lieux,

de la ventilation des données budgétaires de leurs impôts locaux.

Ils tiennent ainsi à donner pleinement du sens aux droits imprescriptibles suivants, qui sont à l'origine de la démocratie française: « Tous les citoyens ont le droit de constater, par eux-mêmes, la nécessité de la contribution publique, de la consentir librement, d'en suivre l'emploi, et d'en déterminer la quotité, l'assiette, le recouvrement et la durée » et « La Société a le droit de demander compte à tout agent public de son administration »

(articles 14 et 15 de la Déclaration des Droits de l'Homme et du Citoyen de 1789).



Jean-Luc DUBOIS,

Maire-adjoint chargé des ressources humaines

Cette année, comme en 2016, les départs en retraite ne seront pas tous remplacés. Une réorganisation de service peut permettre l'économie d'un poste budgétaire. Par ailleurs, la réforme gouvernementale du statut des fonctionnaires territoriaux (dit « protocole PPCR ») se traduira pour la commune de Saint-Ismier par une dépense budgétaire incompressible de 60 000 €. Le bon fonctionnement du service public communal sera toutefois assuré cette année, comme les années précédentes.



Quelle aide de la municipalité aux écoles de Saint-Ismier pour l'ouverture culturelle, sportive et artistique?

Dans ce cadre, un budget spécifique de 75 000 € est alloué aux classes pour la réalisation de projets. Ces activités sont choisies par les équipes enseignantes en fonction des projets d'écoles et des projets de classes.

En 2016-2017, ce budget a permis à l'école élémentaire des Vignes de réaliser un spectacle de chant à l'Agora le 6 janvier, grâce aux interventions de Sabine Albert-Crescence du CNR. La maternelle des Vignes a choisi de travailler avec une école de cirque pour développer la motricité et l'expression corporelle des enfants. À l'école de la Poulatière, un projet commun de danse sera présenté lors de la fête de l'école le 30 juin prochain grâce à l'aide d'une chorégraphe. À l'élémentaire Clos Marchand, on prépare un spectacle de chorale à l'Agora pour le 23 juin prochain. En parallèle, les CM2 travaillent avec un intervenant sur un ballet rock. En maternelle, on travaille sur plusieurs thèmes

comme « la ferme » (à l'école et en sorties en Chartreuse), « le voyage dans le temps » (au musée).

Également au programme, des sorties au musée, en montagne, au cinéma, des spectacles à l'école, etc. En outre, cette année encore, trois classes par école peuvent effectuer un cycle de 10 séances au centre nautique intercommunal de Crolles. Autre poste majeur de ce budget: la classe transplantée qui permet aux classes de CM2 volontaires de terminer le cycle primaire par un projet commun dans un environnement privilégié et adapté et de tester la vie en collectivité.

Animations

[ANIMATION MUNICIPALE]

Commémoration de l'armistice de 1945

Défilé de jeeps militaires et
présence d'un camp militaire dans
le parc de la mairie.

Avec la participation de l'Association Devoir
de Mémoire des Alpes (ADMA) qui
représente la 36^e Division d'Infanterie
Américaine laquelle libéra, avec l'aide des
mouvements de résistance de la région
dauphinoise, la ville de Grenoble le
22 août 1944.



Le lundi 8 mai 2017 – 11h : Mémorial Doyen Gosse – **11h15 :** Plaque Lagier, avenue de l'Église – **11h30 :** Monument aux morts, place de l'Église – **12h :** Défilé de jeeps militaires et apéritif, dans le parc de la mairie, avec visite d'un hôpital militaire reconstitué.

« Fête des voisins »

Le vendredi 19 mai 2017

Pourquoi ne pas lier connaissances et
partager un moment de convivialité avec
vos voisins, dans votre quartier ou votre
immeuble, autour d'un apéritif dînatoire
improvisé?

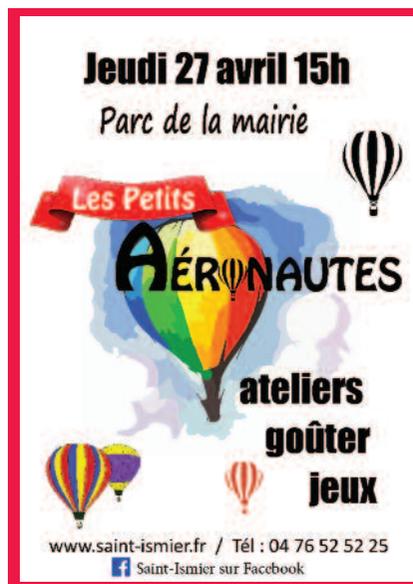


Fête médiévale à la tour d'Arces

Concert de l'Orchestre régional du
Dauphiné (ORD), pot et descente aux
lampions. Navette gratuite à 18 h 30
au départ du parking du Rozat.

Le samedi 10 juin 2017 à 19 h 30

Les petits aéronautes



Journée de l'électromobilité

Troisième édition

Exposition et essai de vélos à assistance
électrique (VAE)

**Le samedi 13 mai de 10h à 16h
dans le parc de la mairie**



Fête de la musique

**Le vendredi 23 juin 2017 à partir
de 19h au centre du village**

Vous êtes un groupe de musique et vous
souhaitez participer à la fête de la musique
de Saint-Ismier le vendredi 23 juin 2017?

Merci de vous faire connaître
au 06 26 80 29 24.

[SPORT]

Street Workout, un nouvel équipement d'entraînement pour les sportifs



En mai 2015, trois jeunes Ismériens (Alexis Dumont, Maxence Hertet et Farès Manaï) sont venus solliciter l'aide de la municipalité pour créer un parcours de « Street workout » afin de pallier le manque d'équipement sportif extérieur accessible en libre-service. Ce sport, aussi dit « entraînement de rue », est en plein essor. Il est à mi-chemin entre la gymnastique et la musculation, mélangeant des figures de force, de souplesse et d'équilibre. Il se pratique principalement à l'extérieur sur des agrès disposés en parcours d'entraînement.

Inauguration du parcours
sportif **samedi 13 mai 2017**
à 15 heures



Avec l'aide de l'animateur jeunesse de la commune, le projet a pris forme. Les jeunes ont contacté plusieurs prestataires pour faire correspondre le projet qu'ils avaient imaginé à ce qui était proposé sur le marché. Ils ont pu se rendre compte de l'investissement que nécessite la construction d'un tel projet et des contraintes à prendre en compte.

Une fois les éléments rassemblés, ils ont présenté le projet lors d'une commission municipale qui l'a approuvé car il répond à un besoin d'équipements et à un enjeu de santé publique. En effet, un tel parcours sert non seulement aux jeunes mais aussi aux sportifs de tous niveaux souhaitant compléter leur jogging par des exercices de musculation. Aussi, logiquement, l'emplacement retenu a été le stade Bériot, près du skate parc. Le projet a été validé au budget 2016 et l'équipement a été installé durant l'hiver.

Ce parcours sportif est déjà accessible et son inauguration aura lieu le samedi 13 mai 2017 à 15h, avec au programme une démonstration de « street workout », réalisée par une équipe de Grenoble.

Espace
agora
Saint-Ismier
accueil

LES
DE **RENCONTRES**
L'IMMOBILIER
DU GRÉSIVAUDAN

du 12 au 14
mai 2017

[POLLUTION ATMOSPHÉRIQUE]

Pics de pollution : pensez à commander vos macarons de couleur !

La qualité de l'air est aujourd'hui un enjeu sanitaire majeur dans notre pays. La pollution atmosphérique est responsable de 42 000 décès prématurés en France, dont 114 dans la métropole grenobloise (soit 7 % des décès).

Restreindre la circulation des véhicules les plus polluants

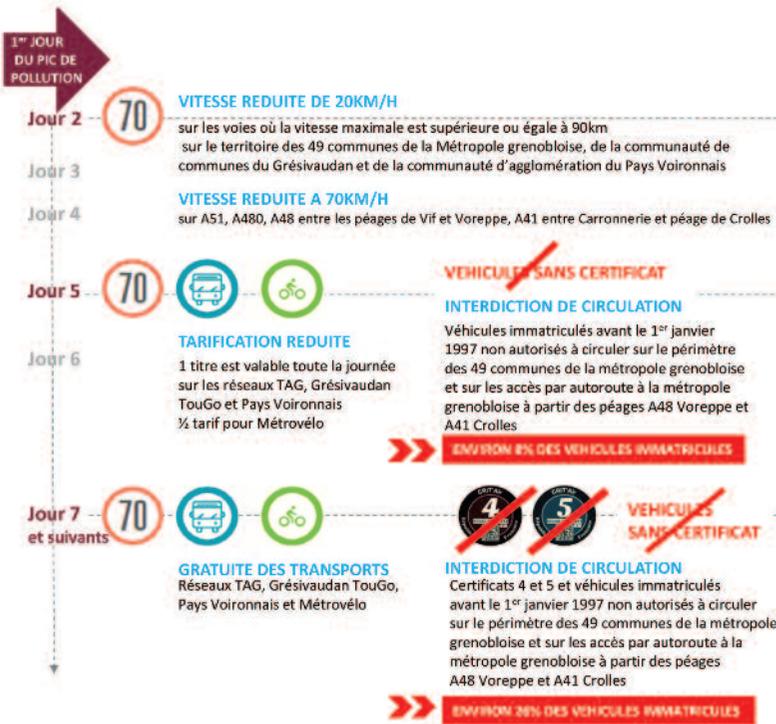
Face à ce constat alarmant, les pouvoirs publics se mobilisent. Dans le cadre des certificats « qualité de l'air », la préfecture de l'Isère, la métropole grenobloise (La Métro), Le Pays voironnais (CAPV) et le Grésivaudan (CCPG) ont signé le 19 octobre 2016 un protocole d'accord. Objectif : restreindre la circulation des véhicules les plus polluants en cas de dégradation durable de la qualité de l'air. Le dispositif a démarré le 1^{er} novembre dernier. Il s'appuie sur un système de « macarons » de couleur. Pour obtenir le certificat de votre véhicule, rendez-vous sur www.certificat-air.gouv.fr

Le macaron, qui vous coûtera 4,18 €, vous sera envoyé par voie postale.

Faire diminuer les émissions de particules fines

En limitant ainsi la circulation, les pouvoirs publics comptent diminuer de 8 % les émissions de particules fines liées au trafic routier les 5^e et 6^e jours d'une alerte et de 37 % les jours suivants. S'il n'est pas respecté, ce dispositif peut faire l'objet d'une verbalisation en période de pic de pollution depuis le 1^{er} janvier 2017. Notez que les alertes de pollution seront relayées par les médias locaux et sur les panneaux à messages variables implantés sur les voies rapides urbaines et autoroutes.

Vous pouvez aussi recevoir ces alertes sur votre téléphone portable et consulter toutes les informations disponibles sur les aires de stationnement et de covoiturage grâce à l'application « MétroMobilité » ou sur www.metromobilite.fr.



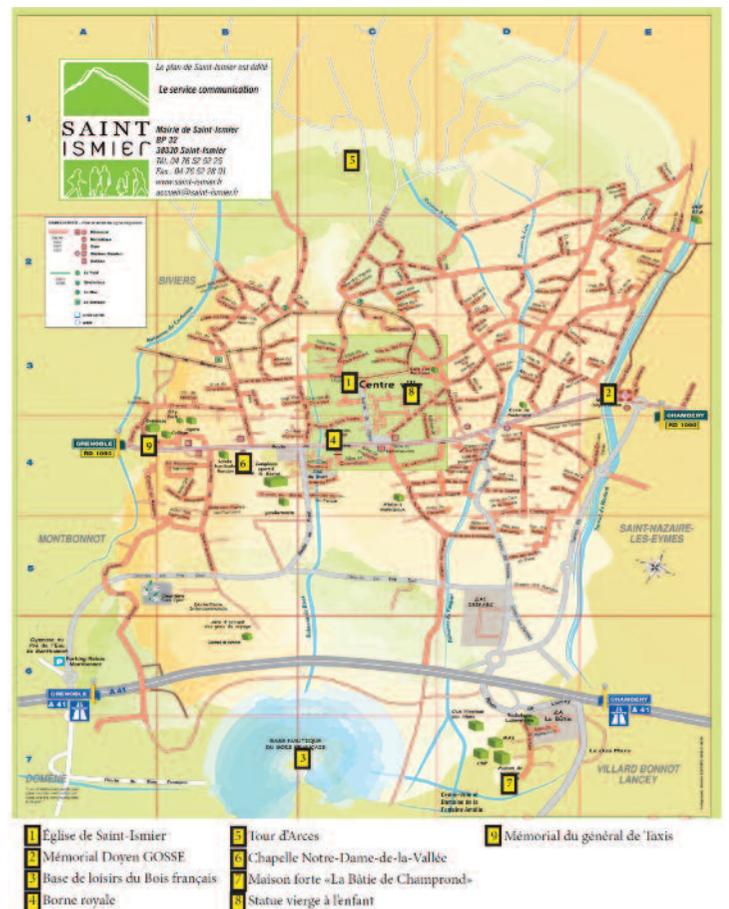
[VALORISATION DU PATRIMOINE]

Une carte interactive pour vous guider dans vos balades



Au cours du printemps, si vous souhaitez flâner dans Saint-Ismier à la recherche des témoins d'un passé plus ou moins lointain, vous découvrirez de nombreux éléments qui constituent le « petit patrimoine » et qui nous interpellent sur l'histoire du village. Les hameaux anciens, les maisons fortes, les petits édifices, les points d'eau, les croix, la borne napoléonienne et d'autres marqueurs du passé nous racontent la vie de ceux qui nous ont précédés.

Les différents éléments de ce patrimoine de la commune figurent à la fois sur une carte papier et une carte interactive « Google Maps », avec une description et des photos, sur www.saint-ismier.fr, rubrique **Cadre de vie - Patrimoine**.





[BIODIVERSITÉ]



Chenilles processionnaires : la lutte écologique est en cours

Avec la prolifération inquiétante des chenilles processionnaires sur le territoire communal, un projet a été monté en collaboration avec les élus, les services municipaux et les écoles de la commune afin de protéger l'équilibre biologique et de favoriser une lutte naturelle. Elle consiste notamment à permettre l'implantation des prédateurs naturels des chenilles et des parasites : nos amies les mésanges. Pour ce faire, sur le temps scolaire, les enfants du Clos Marchand et de la Poulatière ont fabriqué des boules de graisse, des mangeoires et des nichoirs. Ces réalisations ont ensuite été installées par le service des espaces verts de Saint-Ismier dans les cours des écoles et dans le parc de la mairie.

La médiathèque de l'Orangerie s'est également emparée du projet et a profité des accueils scolaires et périscolaires pour étudier le sujet par le biais de coloriages, contes et autres ressources du lieu. Ce cycle s'est achevé par une animation le 21 janvier dernier avec l'exposition des travaux des enfants, une balade dans le parc de la mairie à la découverte des nouveaux nichoirs, une démonstration de pose de pièges à chenilles et l'inauguration des tablettes de la médiathèque autour d'une application dédiée aux oiseaux, le tout accompagné de la dégustation d'un chocolat chaud. Tous les acteurs de ce beau projet espèrent maintenant la nidification des oiseaux et invitent tous les habitants concernés par les chenilles à installer des nichoirs dans leur jardin.

DÉBROUSSAILLEMENT AVANT LE 1^{er} JUIN

Le développement d'un feu de forêt peut se solder par de véritables catastrophes, tant écologiques que financières et humaines.

Le débroussaillage est une obligation légale avant le 1^{er} juin de chaque année. Votre responsabilité est donc engagée. La préfecture de l'Isère a rendu obligatoire la coupe des broussailles, des arbustes ainsi que l'élagage des arbres pour les habitations incluses dans les bois ou situées à moins de 200 mètres de ces espaces. Ceci s'applique à tout type d'installation (habitation, garage, atelier, etc.) et doit être effectué sur une distance de 50 mètres mesurés à partir de la construction. Le respect de cet écartement est impératif quand bien même une partie de la surface à débroussailler se situe sur une propriété voisine. En cas de non-respect, les sanctions peuvent être importantes (amende, mise en cause de votre responsabilité, indemnisation, exécution d'office des travaux aux frais du propriétaire, etc.).



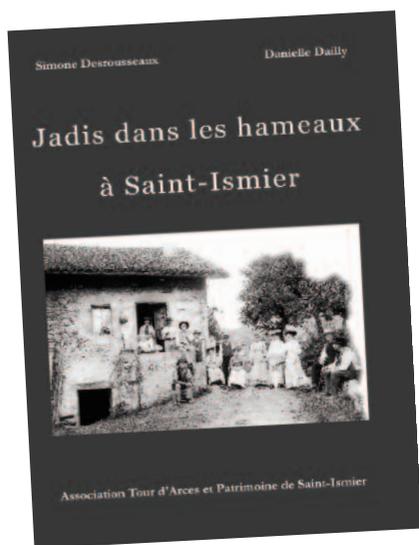
[PATRIMOINE]

Jadis dans les hameaux, à Saint-Ismier

Il y a une quinzaine d'années, au moment de la conception du livre « Autrefois... à Saint-Ismier », Simone Desrousseau et ses amis de l'association « La tour d'Arces » obtenaient d'une famille de Saint-Ismier des manuscrits d'un ancêtre, l'agriculteur-viticulteur André Massy.

Ces manuscrits restèrent dans les archives de l'association, jusqu'à la parution du livre « *Les hameaux de Saint-Ismier* » en juillet 2016. Quelques écrits d'André Massy éclairent encore quelques pages de ce dernier livre. Les deux auteures, Danielle Dailly et Simone Desrousseau, ont alors pris la décision de publier dans un nouvel ouvrage « *Jadis dans les hameaux à Saint-Ismier* » les cahiers d'André Massy.

Cet agriculteur-viticulteur avait soigneusement noté les événements de sa propre vie et ceux de la commune, à partir de 1844. Il avait aussi donné ses opinions sur les faits majeurs du XIX^e siècle. Un de ses neveux, Eugène, avait repris les manuscrits et ajouté des propres souvenirs. Cet ouvrage n'est pas une simple reproduction des cahiers. C'est un parcours historique dans les hameaux de Saint-Ismier entre 1844 et 1896. Laissant une très large place aux écrits originaux, il fait revivre le passé de cette commune qui doit l'essentiel de son paysage à l'action de la population qui a jadis travaillé la terre et bâti les hameaux.

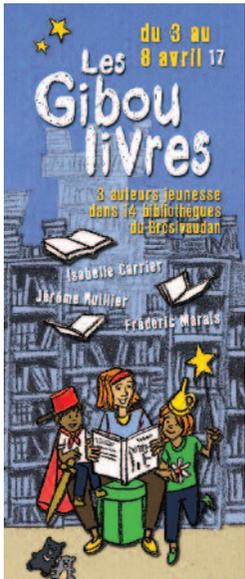


Prix de vente: 20 € au profit de l'association « Tour d'Arces et patrimoine de Saint-Ismier ». En vente au Tabac-Presses de la place de l'Église, à la boulangerie du Rogat et sur www.saint-ismier-en-gresivaudan.fr/media/publications

[MANIFESTATION LITTÉRAIRE]

Gibouliures

Pour sa 13^e édition, la manifestation littéraire "Les Gibouliures" a eu lieu du 3 au 8 avril 2017 au sein des 14 bibliothèques du Grésivaudan y participant.



Afin de favoriser le goût de la lecture chez l'enfant et d'engager une réflexion collective autour de la création d'un livre et de l'acte d'écrire, des rencontres tout-public et d'autres destinées aux scolaires étaient programmées avec les auteurs jeunesse Isabelle Carrier, Jérôme Ruillier et Frédéric Marais. La médiathèque de l'Orangerie a accueilli l'auteure et illustratrice voirronnaise, Isabelle Carrier, le 5 avril dernier afin d'y rencontrer deux classes de CP. Le thème du handicap et de la différence étaient au cœur de ces rencontres. Isabelle Carrier est l'auteure de plusieurs albums dans lesquels son personnage, Anatole, surmonte bien des difficultés avec beaucoup d'humour et de volonté.

[AGORA, L'AUTRE THÉÂTRE]



« Mon Devo à moi... hommage au maître »

Spectacle humoristique le jeudi 13 avril 2017 à 20 h 30, par Michel Jeffrault, accompagné au piano par Patrick Lamberdière. « Devo aurait été ravi d'apprendre qu'en écoutant Jeffrault, il suffit de fermer les yeux pour le voir ». Excellent acteur à la carrure imposante, il redonne vie au génie et aux textes du Maître.



À vos agendas – la saison culturelle 2017/2018 de l'Agora et de la médiathèque de l'Orangerie vous sera présentée le jeudi 15 juin 2017 à 19 h. **La saison de l'Agora se transforme, venez la découvrir...**

[MÉDIATHÈQUE DE L'ORANGERIE]

Mises à disposition de tablettes numériques pour les lecteurs

Aujourd'hui, une bibliothèque n'est plus seulement un espace dédié au livre, mais bien à la culture toute entière sous toutes ses formes, et notamment à la culture de l'écran.

Lutter contre la fracture numérique

Afin de donner à tous un accès à l'information et de réduire les inégalités entre les usagers qui possèdent ou non un équipement personnel, la médiathèque de l'Orangerie s'est dotée de trois tablettes numériques librement accessibles. Dans un monde qui se numérise de plus en plus, les supports de lecture se multiplient et parmi eux les tablettes qui permettent une lecture dynamique du Web et proposent des applications créatives et intelligentes pour tous les âges.

Favoriser les échanges entre les différentes générations d'usagers

La municipalité va proposer en parallèle des ateliers d'utilisation de ces tablettes pour les enfants accueillis chaque semaine dans le cadre périscolaire et des ateliers pour les personnes âgées lors des séances mensuelles de lecture à voix haute. Nous vous invitons à venir découvrir ces tablettes et à échanger avec les autres usagers de la médiathèque sur vos sites favoris.

Collections en ligne des bibliothèques du Grésivaudan

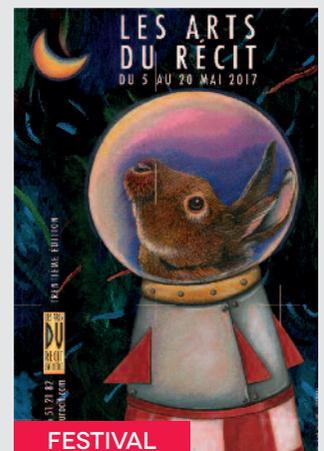
Ce nouveau service de tablettes vient compléter l'offre numérique déjà existante par le biais du portail commun des bibliothèques du Grésivaudan :

www.bibliotheques.le-gresivaudan.fr

Depuis février dernier, vous pouvez accéder depuis cette adresse Web aux collections en ligne de 30 bibliothèques du Grésivaudan et bénéficier des services via votre carte de lecteur : accès à votre compte abonné, aux ressources numériques, aux réservations et prolongations de documents en ligne.

Café-lecture

Les prochaines séances auront lieu **les mardi 2 mai et mardi 6 juin, à 14 h 30.**



Les arts du récit

Dans le cadre du festival « Les arts du récit », la médiathèque de l'Orangerie vous invite en mairie (salle des mariages) à venir écouter le conte "Chat-Chat-Chat" de Florance Desnouveaux, pour les enfants de 5 à 8 ans et leurs parents.

Mardi 9 mai 2017 à 17h.
Entrée sur inscription au 04 76 52 92 76.

Alliance Grésivaudan Judo



Depuis sa création, c'est la 5^e fois que l'Alliance Grésivaudan Judo est sélectionnée au championnat de France par équipe. Le club a terminé 3^e au championnat régional Auvergne-Rhône-Alpes en avril 2016. Au fil des années, l'Alliance Grésivaudan Judo a accumulé beaucoup de podiums départementaux, régionaux, nationaux et internationaux. Depuis sa création, 14 podiums nationaux, trois internationaux (Cédric Revol, Justine Vincent, Nicolas Loiodice), une sélection au championnat d'Europe Universitaire, deux sélections au championnat d'Europe et une sélection au championnat du monde. Cette année, l'Alliance Grésivaudan Judo a fait l'exploit d'avoir deux équipes (Cadets et Juniors) sélectionnées aux championnats de France 2016 par équipes et d'en repartir avec le titre!

L'alliance Grésivaudan a été créée en 1997, elle est composée de deux sections, le judo club du SIZOV (Bermin, Saint-Nazaire-les-Eymes, Saint-Ismier, Montbonnot et Biviers) et le judo club du Touvet. Elle compte 506 licenciés et 94 ceintures noires y sont actuellement formées. Les coaches et entraîneurs sont Olivier Canot et Nicolas Chansseume avec un professeur, Valérie Desrichard au Club du SIZOV, syndicat intercommunal qui a toujours été d'un soutien important.



L'Abeille Dauphinoise

L'Abeille Dauphinoise, syndicat d'apiculture de l'Isère, s'est donné pour mission le développement et la défense de l'apiculture durable. Chaque année, nous proposons une initiation à l'apiculture, ouverte à tous, d'une durée de 8 journées de mars à septembre et plus précisément le 29 avril, le 13 mai, le 10 juin, le 22 juillet et le 16 septembre 2017 à Vizille et sur nos ruchers.

Adoptez un essaim ! Si vous décidez de concrétiser cette action, vous pouvez mettre en œuvre une ruche et vous en occuper. L'Abeille Dauphinoise est le partenaire idéal pour vous aider et vous accompagner dans cette démarche.

Pour plus de renseignements :
L'Abeille Dauphinoise, 22 place Bernard Palissy à Poisat au 04 76 25 07 09 (permanence le mercredi après-midi) ou sur www.abeille-dauphinoise.fr ou à abeille.dauphinoise@gmail.com
L'adhésion annuelle est de 18 €. La formation pour huit samedis de cours, de mars à octobre, est de 80 €... et vous pourrez consommer votre miel.



Donneurs de sang bénévoles du Saint-Eynard

L'association des donneurs de sang bénévoles du Saint-Eynard a pour but d'apporter à l'EFS (Etablissement Français du Sang) sa collaboration lors des collectes de sang, de faire la promotion du don de sang et d'organes, de participer au recrutement de nouveaux donneurs et à leur fidélisation. Elle est indépendante de l'EFS, établissement public placé sous la tutelle du ministère chargé de la santé, qui a le monopole de la transfusion sanguine en France et dont la mission est d'assurer l'autosuffisance du pays (DOM compris) en produits sanguins. L'EFS et association des donneurs organisent ensemble la prochaine collecte à Saint-Ismier (Agora) **le mercredi 3 mai de 8 h 30 à 12h et de 16 h 30 à 20h** : vous pourrez donner votre sang pour soigner des malades... et pourquoi ne pas adhérer à l'association ?



ART'SI Grésivaudan

Aux artistes de Saint-Ismier, peintres, sculpteurs, graveurs : le 8^e salon ART'SI-Grésivaudan aura lieu la deuxième semaine d'octobre à l'Agora. Les inscriptions sont ouvertes jusqu'à la fin du mois de juin. Thème retenu : « Demain ». Format des tableaux : 20F dans le sens de la hauteur. Bonne créativité autour de ce thème si riche de possibilités et à très bientôt.

Contact :
berengere.douchin@orange.fr
ou www.arts-i-gresivaudan.fr



Association apicole de Saint-Ismier

Petits et grands sont invités, le samedi 2 septembre à la salle des fêtes du Rozat de 9h à 13h, à venir découvrir les différentes étapes de l'extraction du miel et goûter le miel récolté sur place. Des abeilles pourront aussi être observées au travers d'un cadre vitré. Des apiculteurs amateurs seront là pour répondre à vos questions.

Toutes les infos sur : www.les-ruchers-saint-ismier.blogspot.fr



Lions Club Grenoble Porte de France

Le Lions Club Grenoble Porte de France renouvelle son opération « 100 000 tulipes pour les enfants atteints de la maladie du cancer » pour la 17^e année consécutive. Cette manifestation aura lieu sur le terrain cultivé par René Gauthier, chemin de la Tuilerie (ancien chemin de la Carronnerie) à Meylan, de fin mars à fin avril 2017. Le champ sera ouvert 7 jours sur 7, de 10h à 19h. Cueillir et composer votre bouquet est un vrai bonheur ! Pour un don de 10 €, 20 tulipes vous seront offertes. Les bénéfices de cette opération sont versés au service de pédiatrie du Professeur Dominique Plantaz au CHU de Grenoble et à l'association « A chacun son Everest » du Docteur Christine Janin à Chamonix.

Pour tout renseignement : 06 87 60 65 47.

avril

> Mercredi 12 avril

• **Ciné-goûter** à 14h30 à l'Agora.



• **Conseil municipal** à 18 h 30 en mairie. Ouvert au public.

> Jeudi 13 avril

Pièce de théâtre humoristique « Mon Devois à moi... hommage au Maître » à 20h30 à l'Agora. Réservation sur www.agora-saint-ismier.com ou à l'accueil de la mairie.

> Dimanche 23 avril

Premier tour de l'élection présidentielle. Les bureaux de vote sont ouverts de 8 h à 19 h à l'Agora.

> Jeudi 27 avril

Animation « Les petits aéronautes » : ateliers, goûter et jeux à 15h dans le parc de la mairie.



mai

> Mardi 2 mai

Séance de « Café-lecture » à 14h30 à la médiathèque de l'Orangerie.

> Mercredi 3 mai

Collecte du don du sang de 8h30 à 12h et de 16h30 à 20h à l'Agora.

> Dimanche 7 mai

Second tour de l'élection présidentielle. Les bureaux de vote sont ouverts de 8 h à 19 h à l'Agora.

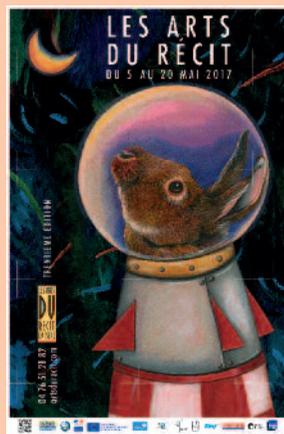
> Lundi 8 mai

Commémoration de l'armistice de 1945, avec défilé de jeeps militaires, à partir de 11h.



> Mardi 9 mai

Les Arts du récit, conte « Chat-chat-chat » pour famille, à 17h en mairie, salle des mariages.



> Samedi 13 mai

• **Inauguration** du terrain de « Street workout » à 15h au complexe sportif François-Régis Bériot (au-dessus du terrain de football).

• **Troisième édition de la journée de l'électromobilité:** exposition et essai de vélos à assistance électrique (VAE) de 10h à 16h dans le parc de la mairie.



> Vendredi 19 mai

• **Conseil municipal** à 18 h 30 en mairie. Ouvert au public.

• **Fête des voisins:** Pourquoi ne pas organiser un apéritif dînatoire avec vos voisins ?

> Vendredi 26 mai

« **Jour du maire** » : fermeture exceptionnelle des services municipaux (mairie, médiathèque, Agora). Une permanence téléphonique sera néanmoins assurée.

> Samedi 27 mai

Fermeture des services municipaux (mairie, médiathèque, Agora).

juin

> Mardi 6 juin

Séance de « Café-lecture » à 14h30 à la médiathèque de l'Orangerie.

> Samedi 10 juin

Fête médiévale à 19h30 à la tour d'Arces : concert de l'Orchestre régional du Dauphiné (ORD), pot et descente aux lampions. Navette gratuite à 18h30 au départ du parking du Rozat.

> Dimanche 11 juin

Premier tour de l'élection législative (députés). Les bureaux de vote sont ouverts de 8 h à 19 h à l'Agora.

> Jeudi 15 juin

Soirée de présentation de la saison culturelle 2017/2018 de l'Agora et de la médiathèque de l'Orangerie à 19h à l'Agora.

> Vendredi 16 juin

Vente de livres déstockés du fonds de la médiathèque, aux heures d'ouverture, à la médiathèque.

> Samedi 17 juin

• **Vente de livres déstockés** du fonds de la médiathèque, aux heures d'ouverture, à la médiathèque.

> Bourse puériculture

de 9 h à 12 h à Crèch'ndo, 558 avenue de la Dent de Crolles (cour du RDC et 1^{er} étage).



> Dimanche 18 juin

Second tour de l'élection législative (députés). Les bureaux de vote sont ouverts de 8 h à 19 h à l'Agora.

> Vendredi 23 juin

Fête de la musique à partir de 19h au centre du village.

> Samedi 24 juin

Révélation du gagnant du prix CE38 à 11h à la médiathèque de l'Orangerie.

> Mardi 27 juin et Mercredi 28 juin

Fermeture exceptionnelle de la médiathèque de l'Orangerie pour sa mise en réseau avec les autres bibliothèques et médiathèques du Grésivaudan (CCPG).

> Vendredi 30 juin

Conseil municipal à 18h30 en mairie. Ouvert au public.

juillet

> Samedi 15 juillet

Fermeture des services municipaux (mairie, médiathèque, Agora).